

CADRES

C.F.T.C.

et PROFESSION

NUMÉRO 72

JUILLET-AOUT 1953

Organe de la Fédération des Ingénieurs et Cadres de l'Industrie et du Commerce

La recherche scientifique au Conseil économique

DEPUIS un an une Commission spécialisée du Conseil Economique s'est penchée sur le problème de la Recherche scientifique et technique. La C. F. T. C. a été représentée à cette Commission par notre ami LIENART, ingénieur, membre de la Fédération des Cheminots, qui a suivi les débats avec assiduité et avec lequel nous avons été d'ailleurs en rapport étroit. Au cours des nombreuses séances, des personnalités compétentes ont été entendues par les rapporteurs.

Le jeudi 9 juillet, en séance plénière, le Conseil Economique a reçu communication pour approbation d'un remarquable pré-rapport rédigé, au nom de la Commission, par le professeur SOULA. Des amendements ont été déposés en séance et notamment des amendements présentés par la délégation C. F. T. C. Nous donnerons ultérieurement une analyse détaillée des débats. Mentionnons aujourd'hui simplement que le rapport SOULA a été adopté par le Conseil Economique. Il nous apparaît intéressant de publier la partie introductive de ce document qui fait honneur à son auteur et présente la question sous un jour très original.

J. ESCHER-DESRIVIÈRES.

LA PROMOTION DE LA RECHERCHE : QUESTION SOCIALE

Par le Professeur SOULA

Pour le public, la recherche scientifique se confond avec les découvertes, les inventions. Celles-ci n'ont cessé de frapper son imagination, qui le pousse volontiers à s'attendrir lorsque, songeant au temps passé, il prend conscience de toutes ces transformations accomplies depuis la fin du XVIII^e ou le début du XIX^e siècle. Et, comme pour mieux la frapper, c'est un nom de choc que l'histoire a donné à cette période : « La révolution industrielle ! » Sans doute, fait-il, à l'occasion, des réserves sur la brutalité du passage. L'homme, en lui, sent bien qu'ont fait défaut les « inventions sociales » exigées pour une adaptation sans heurts aux « inventions techniques ». Néanmoins, ce qu'il aime à retenir — car cela a été dit et redit souvent avec emphase — c'est qu'en l'espace de deux siècles l'homme « a affirmé sa puissance sur les forces de la nature », et qu'il en est résulté pour lui plus de bouleversements qu'au cours des vingt siècles précédents. Les témoignages que lui apportent l'existence de civilisations primitives ou les vestiges de civilisations disparues, le confirment d'ailleurs dans son opinion.

Du progrès, il retient donc les conséquences économiques, car son incidence sur les modes de production est manifeste — de même, des graphiques saisissants lui démontrent les rapports qui existent entre le niveau de vie et le progrès des recherches. Bref, de celles-ci et des découvertes qu'elles permettent, il s'attache au côté spéculatoire.

Aussi bien, le progrès lui-même n'est-il pour lui qu'un spectacle, dont il veut bien jouir, mais dont l'acteur est ce personnage étrange, et qui lui est tout à fait étranger : le savant.

Il le respecte, certes ; il s'attendrit même sur lui, mais n'a pas conscience que leurs destinées sont solidaires, que le savant est un producteur, lui-même un consommateur, ce qui implique un marché et un contrat...

L'état social et la civilisation technique, c'est-à-dire le degré d'évolution scientifique, sont indépendants et c'est à la lumière de leurs répercussions mutuelles que doivent être examinés les problèmes de la recherche et de ses conditions.

Sans vouloir nous étendre sur cet aspect de la question, qui peut paraître étranger au caractère de nos débats, nous devons dire et souligner qu'il en est le fond, avant d'aborder l'étude des problèmes d'organisation et de coordination qui sont le sujet de ces débats.

Comment expliquer que l'essor de la civilisation hellénique n'ait été ni précédé, ni accompagné, ni suivi d'un essor technique ? Pourquoi les découvertes de Pythagore ou d'Archimède n'ont-elles pas provoqué une « révolution industrielle » ? Pourquoi a-t-il fallu que deux mille ans s'écoulent entre le « miracle grec » et le « miracle de la science » ?

On s'est longtemps contenté d'explications purement matérielles telles que le manque de sources d'énergie et de fer qui ne satisfont plus. Les historiens modernes expliquent bien plutôt la stagnation technique du monde antique par des raisons psycho-sociologiques. La sagesse grecque s'attache à enseigner à l'homme un renoncement stoïcien.

(Lire la suite en page 8.)

Vers un Syndicalisme constructif...

DEPUIS sa fondation, le Syndicalisme s'identifie totalement dans ses concepts et ses méthodes avec les salariés qu'il entend représenter et défendre. Son action s'est toujours ressentie de la condition inférieure faite aux travailleurs dans le régime actuel du salariat, condition qui se caractérise essentiellement par un manque total d'informations sur les tenants et aboutissants de l'activité industrielle ou commerciale, sur les conditions de fonctionnement de l'entreprise à laquelle il participe.

L'absence dans les rangs syndicaux d'éléments informés professionnellement de ces problèmes, et notamment des Cadres, n'était pas de nature à apporter une atténuation de ce phénomène.

Faute, pour le Syndicalisme, de ne pouvoir intervenir lors de l'élaboration des mesures aboutissant à un régime économique donné et de n'être pas appelé à prendre part à l'orientation et à la gestion des entreprises, son intervention s'est toujours faite a posteriori, lorsque les conséquences de ces mesures se révélaient désastreuses ou inacceptables pour la classe ouvrière.

Pour ce faire, les Syndicats usaient de la seule force à leur disposition, celle du nombre, lorsqu'ils parvenaient à obtenir la cohésion et la discipline nécessaires.

C'est ainsi que, tout au long d'un siècle, en fonction des moyens limités dont disposaient les salariés et leurs Organisations, s'est élaborée de toutes pièces une technique d'action syndicale. Elle consiste essentiellement à protester contre les conséquences sociales d'une intervention économique ou technique et à utiliser la force du nombre chaque fois que possible pour amener les employeurs ou Pouvoirs publics à modifier et à corriger ces mesures. C'est l'action revendicative.

Cette méthode a donné des résultats dont l'importance ne saurait être sous-estimée. Il n'est, pour s'en rendre compte, que de comparer les conditions de travail imposées aux salariés vers 1840 et celles qui leur sont faites de nos jours.

Cette longue série de luttes, avec ses succès et ses revers, luttes circonscrites quant à leurs moyens, a donné naissance à une véritable tradition de l'action syndicale ; elle a aussi forgé un type de militant syndicaliste généreux et ardent, particulièrement adapté à ces méthodes.

Cette tradition et ces méthodes répondent-elles, aujourd'hui, aux nécessités d'une action syndicale qui se veut plus efficace ? Permettent-elles une avancée nouvelle maximum de la progression sociale en faveur des masses laborieuses ?

Sans nier aucunement la puissance d'action et l'intérêt que comportent encore les méthodes revendicatives, il apparaît nettement qu'elles sont insuffisantes et qu'elles procèdent même d'un certain complexe d'infériorité en face des événements.

L'impuissance du Syndicalisme à résoudre, depuis la Libération, le problème du maintien et de l'accroissement du pouvoir d'achat ; l'indifférence narquoise ou bienveillante avec laquelle

PAR
A. BAPAUME
Secrétaire général
de la F. F. S. I. C.

les motions les plus incendiaires des Congrès syndicaux sont accueillies par les milieux patronaux et les Pouvoirs publics, l'impossibilité d'obtenir la conclusion de conventions collectives, la politisation du Syndicalisme par la C. G. T., n'ont pas échappé à l'esprit critique des travailleurs français.

Les déclarations les plus enflammées contre les capitalistes, exploiteurs de la classe ouvrière, leur paraissent maintenant comme des slogans périssés et stériles qui ne parviennent pas à masquer la faiblesse actuelle du Syndicalisme.

Il n'échappe pas non plus aux travailleurs français, dont les qualités d'intelligence et le degré d'évolution sont universellement reconnus, que les grands pourfendeurs du régime économique actuel — hormis les communistes — n'ont rien à proposer dans l'hypothèse où il leur serait donné de tenir en main les leviers de commande de l'économie française.

Ils savent aussi, et plus d'un millier l'ont constaté « de visu », que le régime capitaliste, par excellence qui règne aux Etats-Unis assure aux salariés américains le niveau de vie le plus élevé du monde.

Dans un Congrès syndical — qui n'est pas celui de la C. F. T. C. — l'un des leaders faisait, une fois de plus, le procès le plus classique du régime capitaliste, appelant de tous ses vœux l'avènement de la grande Révolution qui apporterait les « lendemains qui chantent ». Or il s'est trouvé un vieux militant ouvrier à cheveux blancs pour lui rétorquer : « Voilà quarante ans que j'entends toujours la même chose dans nos Congrès, et plus je l'entends, moins cela change. Que proposez-vous de constructif ? »

Il ne sert donc à rien de se voiler la face. Il serait criminel, pour ceux qui restent les chefs de la classe ouvrière, d'ignorer la réalité des faits et de ne pas tenir compte que 80 % des travailleurs n'ont plus confiance dans le syndicalisme, ou tout au moins dans ses formules périssées.

Il ne sert donc à rien de se complaire indéfiniment dans une philosophie tirée de situations vieilles d'un siècle. Les hommes d'action présent sur les événements et les orientent, compte tenu des éléments d'actualité ; ils laissent le soin de philosopher à leurs descendants.

Le problème est posé maintenant ; le Syndicalisme peut-il encore prétendre être le mouvement capable de capter la confiance des travailleurs et de répondre à leurs aspirations ?

Sans conteste, OUI. Ses racines sont trop profondes dans cette masse pour qu'il meure. Mais il lui faut procéder à une analyse nouvelle de son terrain d'action et à une révision de ses méthodes, partir des faits, coller à la réalité pour l'améliorer, car il n'est pas un faiseur de miracles. Il lui faut, certes, maintenir ses positions revendicatives pour ne pas reculer, mais il faut aller au-delà, innover, peser sur les orientations, devenir constructif.

C'est dans cette perspective qu'il convient d'examiner le Protocole qui vient d'être conclu entre les Organisations patronales et syndicales de l'industrie du Textile, que nous reproduisons par ailleurs. Cette branche d'activités subit depuis deux années une crise particulièrement pénible ayant engendré plus de 100.000 chômeurs. Les Fédérations intéressées — dont la nôtre — ont décidé de participer à l'étude et à la réalisation d'un plan de réorganisation de l'Industrie cotonnière en France en coopération avec l'Organisation patronale, préoccupée des mêmes objectifs. La création d'un Bureau syndical d'experts ainsi qu'un gros effort de formation des militants permettra aux Fédérations d'aborder tous les problèmes avec la compétence requise et à égalité avec les experts patronaux. Voilà la vraie parité.

Les responsables syndicaux ne dissocient pas les travailleurs de leur profession. Ils pensent tout bonnement qu'une industrie en régression et en crise et des entreprises en difficulté ne constituent pas un terrain favorable pour améliorer le sort des travailleurs. Ils pensent, au contraire, que l'amélioration du sort de ces travailleurs ne peut s'édifier qu'à partir d'une industrie prospère et ils sont décidés à rechercher tous les moyens d'y parvenir.

(Suite page 7)

DÉCÈS de Mme TESSIER

En annonçant dans « Cadres et Profession » de mai, le départ de Gaston TESSIER de la présidence de la C. F. T. C., nous ne pensions pas, un mois plus tard, devoir faire part du décès de son épouse, survenu le 19 juin.

Mère de neuf enfants dont quatre se sont donnés à la vie religieuse et un fut tué au cours de la dernière guerre, Mme TESSIER a été l'exemple par excellence de la femme du militant qui accepte de son mari les absences renouvelées et prolongées qu'exigent les différents postes et responsabilités assumés.

Le jour des obsèques, une nombreuse assistance d'amis et de membres de la C. F. T. C. est venue lui apporter un dernier hommage et le secours de ses prières.

Au nom des membres de notre Fédération nous adressons au président Gaston TESSIER et à sa famille nos affectueuses condoléances. F. G.

SUITE DU COMPTE RENDU

Notre Régime de Retraite et de Prévoyance

Par D. ANTORE

La question des retraites continue à soulever, parmi les cadres, et à juste titre, un intérêt passionné. Il convient d'observer que notre régime de répartition, qui peut attirer des critiques légitimes, s'améliore progressivement. Il faut retenir aussi que les cadres ne sont pas seuls à décider et que les différentes clauses constituent des compromis entre différentes thèses. Au surplus, reconnaissions qu'en cette matière délicate, l'unanimité n'est pas réalisée entre les cadres eux-mêmes sur les diverses questions controversées.

La Commission des Retraites a pensé que le présent rapport devait se borner à exposer les aménagements apportés à la Convention du 14 mars 1947 depuis le dernier Congrès et à donner les statistiques habituelles sur le fonctionnement du régime au cours de l'exercice écoulé.

Les innovations intervenues depuis un an vous sont certainement connues : il s'agit des deux avenants du 13 octobre 1952 concernant, l'un, le régime des V. R. P., l'autre la suspension d'une fraction des cotisations.

L'avenant n° 1 relatif aux V. R. P. a institué un régime indépendant pour les V. R. P. multicaisses et pour ceux qui n'ont pas la qualification de cadres, les V. R. P. restent affiliés aux Caisses de cadres de la Convention du 14 mars 1947.

Une institution spéciale a été créée sous le nom d'« Institution de Retraites et de Prévoyance des Voyageurs, Représentants et Placiens ». (I. R. P. V. R. P.).

Cet avenant a enfin réglé la question délicate des retraites des V. R. P. qui restait en suspens depuis 1947. Leur donne-t-il entière satisfaction ? Certainement non, car certains V. R. P. deviennent affiliés à nos caisses et mutés au nouveau régime se plaignent d'être désavantagés. Mais ceux d'entre eux qui restaient à la porte ont au moins l'avantage de bénéficier désormais d'un régime de retraites.

L'avenant n° 2 a institué un système de suspension temporaire des cotisations, destiné à limiter l'importance des réserves du régime. Une annexe III à la Convention collective a disposé que pour l'exercice 1952, l'appel des cotisations serait limité aux 3/4 des cotisations normales (en fait, on n'a versé que le 1/4 des cotisations du quatrième trimestre). Par la suite, et pour chaque exercice, on fixera le pourcentage des cotisations à appeler sur la base des charges prévues pour cet exercice.

Le non-appel d'une partie des cotisations contractuelles en application de l'Annexe III aura comme contrepartie une majoration ultérieure des cotisations dans les limites de ce qui n'aura

1. Le nombre d'entreprises cotisant au régime était, au 31 décembre 1952, de 57.500 contre 51.300 fin 1951 - 28.300 fin 1948.

2. Le nombre de participants cotisant au régime a atteint au 31 décembre 1952 369.100 contre 336.800 fin 1951 et 224.000 fin 1948.

3. Nombre d'allocataires :
Retraités ... 38.950 fin 1952 31.100 fin 1951 10.800 fin 1948
Veules ... 30.100 fin 1952 23.100 fin 1951 8.600 fin 1948
Orphelins ... 130 fin 1952 100 fin 1951 50 fin 1948

4. Rapport en nombre de cotisants à celui des allocataires :
Fin 1952, 6,48 ; fin 1951, 7,40 ; fin 1948, 14,85 ; en comptant les veules pour 60 %.

Il semble que ce rapport doive tendre vers 5 en 1960.

5. Situation financière :

	1952	1951	1950
Cotisations nettes	20.420	17.449	12.290
Prélèvements	2.720	1.566	1.720
	17.700	15.883	10.570
Allocations	15.280	10.304	4.818
Excédents annuels	2.420	5.579	5.732

Au 31 décembre 1952, le total des excédents cumulés atteignait 25 milliards contre 22.278 millions à fin 1951, soit 1,22 de cotisations reçues contre 1,31.

6. Nombre de points annuel moyen :
1952 1951 1950
Anciens cadres ... 21.300 19.355 19.597
Veules ... 13.800 10.116 10.398

7. Valeur correspondante en francs :
1952 1951 1950
Anciens cadres ... 261.000 193.150 137.879
Veules ... 169.000 101.160 72.786

8. Salaire différentiel moyen :
1952 : 585.000
1951 : 535.000
1950 : 424.000

9. Valeur du point :
Premier semestre 1952 12
Deuxième semestre 1952 12,50
Moyenne 1952 12,25

10. Taux moyen de cotisation :
1952 : moyenne 11,7 % (en fin d'année 12 %).
1951 : moyenne 10,28 %.

La Commission des Retraites a examiné, au cours de ses dernières réunions, les améliorations du régime qui pourraient être demandées aux organismes responsables.

Elle a repris en considération le vœu déjà exprimé par le Congrès de 1952, tendant à obtenir une amélioration des retraites pour les années antérieures à 1947.

Elle a considéré, en particulier, que les ressources du régime par le jeu de l'Avenant n° 2 peuvent être accrues dans la mesure nécessaire et que l'accroissement du taux de participation à la retraite adopté dans de nombreux établissements au début de la période quinquennale exprime nettement le désir des cadres d'accroître le montant de leurs retraites.

La Commission a estimé en second lieu qu'il conviendrait de couvrir le cas des retraités et des veuves ayant des enfants à charge. Certes, un certain nombre de Caisses attribuent, sur le fonds

social, pour les enfants à charge, des allocations bénévoles. Mais cette formule n'est pas généralisée et il serait désirable qu'elle devienne obligatoire, sous une forme ou sous une autre.

Par ailleurs, les majorations de points pour enfants, prévues par l'article 6 bis, ne jouent qu'à partir de trois enfants et la Commission pense qu'elles pourraient jouer pour tous les enfants.

Par contre, les bonifications pour enfants sont accordées sans tenir compte de la durée de vie des enfants.

Il conviendrait donc de prévoir que le droit à majoration est ouvert pour tous les enfants élevés jusqu'à l'âge de 16 ans, en appliquant des pourcentages à déterminer.

Telles sont les idées émises par la Commission.

MICHON, qui préside, donne la parole au premier inscrit, A. LIENARD.



Les Congressistes sont attentifs à l'exposé fait à la tribune
Marqué d'une + D. ANTORE,
auteur du rapport sur le régime de retraite

INTERVENTION DE A. LIENARD

Si je prends la parole à ce Congrès, ce ne peut être qu'en qualité de conseiller technique, vis-à-vis de ceux d'entre vous qui, mandatés régulièrement par leurs camarades, ont le droit d'adopter ou de repousser une motion. En ce qui me concerne, je n'ai que le désir d'éclairer ceux que je considère comme les responsables.

Mon rôle consistera uniquement à émettre mon opinion en technicien.

Je ferai tout d'abord remarquer que notre Régime de Retraite ne doit pas être considéré comme une panacée universelle, capable d'apporter une solution à tous les problèmes. En d'autres termes, si les solutions proposées ont pour effet d'augmenter les charges du Régime, encore faut-il se demander si ce dernier peut impunément les supporter.

N'oublions pas, d'une part, que notre Régime est basé sur la Répartition, et que, d'autre part, les cotisations, c'est-à-dire les ressources, sont fixes. Il en résulte inévitablement que, lorsque le nombre de points accordé à chaque bénéficiaire augmente, le total des points à honorer augmente parallèlement, et le résultat en francs obtenu par chacun, ne se trouve pas amélioré.

Une autre considération à ne pas perdre de vue, et sur laquelle j'attire particulièrement l'attention, car elle est d'une importance capitale, est l'évolution démographique du Régime dans les prochaines années. Cette évolution se traduit par la variation dans le temps, du rapport Retraités

vants pour les années à venir :

1957 1/4,5

1961 1/3,8

1970 1/3

L'énoncé de ces quelques chiffres prouve que notre régime, qui peut paraître actuellement florissant parce que les réserves s'élèvent à 20 milliards (c'est-à-dire à une année d'allocation) traversera durant les 20 prochaines années une crise pendant laquelle les résultats seront, en valeur relative, très inférieurs aux résultats actuels.

Il en résulte que toute mesure tendant à augmenter les charges, sans augmenter parallèlement les recettes, aura pour inévitable résultat de réduire la valeur du point.

Ces considérations générales étant exposées, je me permets de vous donner très simplement mon opinion de technicien sur les demandes contenues dans la motion :

1^{er} Amélioration

des reconstitutions de carrière antérieures à 1947

Cette question n'est pas nouvelle et a déjà été étudiée à plusieurs reprises par l'A.G.I.R.C. et la Commission Paritaire Nationale.

Je rappellerai tout d'abord que la situation des cadres, pour les périodes de non cotisation, a été améliorée déjà à plusieurs reprises.

Lors de la signature de la Convention collective nationale du 14 mars 1947, la moyenne des points calculés sur la période de référence (qui pour les cadres ayant cessé leur activité ayant 1936, ne comportait que les deux dernières années d'activité) subissait un abattement de 25 % (50 % pour les services accomplis avant l'âge de 30 ans).

Le nombre des années validées ne pouvait excéder 25, avant 1947.

Lors de la codification du 3 mai 1948, on a étendu à 7 années la période de référence, supprimé l'abattement, et porté à 30 le maximum du nombre d'années validables avant 1947.

De plus, on a modifié les chiffres des tableaux A et B fixant respectivement pour les années anciennes, les valeurs du salaire de référence et les limites inférieures et supérieures de cotisa-

tion. La modification des salaires de référence (tableau A) a été peu importante et en sens divers pour les années antérieures à 1936. A partir de cette date et jusqu'en 1946, le salaire de référence a été abaissé, et dans des proportions très sensibles surtout en 1937, 1938 et 1939. La limite inférieure de cotisation (tableau B) a été abaissée dans des proportions également très importantes entre 1930 inclus et 1937 inclus. Elle a été fixée, pour ces années, à un montant très voisin du plafond d'assujettissement de la Sécurité sociale.

Ultérieurement, la question ayant été soulevée à nouveau, l'Avenant S 5 du 12 mars 1951 a décidé que, pour chaque année validée antérieurement à 1947, des bonifications seraient allouées aux cadres dépassant un certain âge. La bonification annuelle est proportionnelle au taux de cotisation de l'entreprise. Au taux de 8 %, elle se monte à 120 points pour les cadres nés antérieurement au 1^{er} juillet 1865 ; à 80 points, pour ceux qui sont nés entre le 1^{er} juillet 1865 et le 31 mars 1886, et à 40 points pour ceux qui sont nés entre le 1^{er} avril 1886 et le 31 mars 1895.

Les services de l'A.G.I.R.C. se sont récemment livrés à un sondage portant sur 20.000 dossiers, répartis dans 10 Caisses (7 Caisses interprofessionnelles, 3 Caisses professionnelles).

Selon les périodes de référence, les moyennes annuelles de points accordées, y compris les bonifications, sont les suivantes, alors que la moyenne actuelle attribuée au cadre cotisant au salaire moyen est de 650 points :

Période de référence	1913-1919	904 points
1921-1927	804	»
1924-1930	742	»
1926-1932	648	»
1930-1936	594	»
1936-1947	594	»

On se rend compte très facilement que les retraités les plus âgés sont nettement avantageés par rapport aux cotisants actuels, et que les retraités plus jeunes (nés entre 1871 et 1882) sont légèrement désavantageés par rapport aux cotisants moyens actuels.

Mais faut-il admettre que le régime de la répartition impose absolument de chercher à réaliser une identité de traitement aussi complète que possible entre les portions de carrières qui n'ont donné lieu à aucune cotisation et les années de fonctionnement normal au cours desquelles les avantages sont rigoureusement proportionnels aux sommes versées ? Non seulement cette identité n'est pas prévue dans des régimes basés sur la répartition comme la Sécurité sociale actuelle et divers régimes étrangers, mais le texte initial de la Convention collective nationale du 14 mars 1947, comportait un abattement systématique.

En définitive, à mon avis, toute mesure tendant à majorer le nombre de points des carrières passées, serait injuste pour les cotisants et surtout pour les jeunes cadres. Il en résulterait une « inflation de points » qui en définitive, comme je l'indiquais tout à l'heure, ne ferait qu'augmenter le nombre de points attribués, sans majorer réellement les retraites, puisque les ressources demeuraient inchangées. Ce serait un marché de dupes, et l'on pourrait faire alors à la répartition les mêmes reproches qu'à la capitalisation, puisque les points seraient eux-mêmes dévalués.

On parle aussi des cadres « hiérarchiquement peu élevés », dont les retraites sont faibles. Il ne faut pas oublier que notre retraite des cadres est une retraite complémentaire de celle de la Sécurité sociale, et qu'il faut considérer l'ensemble des deux retraites.

Il est normal que la retraite totale (retraite Sécurité sociale et retraite des cadres) tende vers la seule retraite Sécurité sociale puisque, dans notre régime, les traitements des cadres varient entre le plafond Sécurité sociale et le plafond supérieur.

A la limite inférieure, la retraite du cadre est égale à celle de la Sécurité sociale lorsque le traitement moyen de la carrière ne dépasse pas le plafond de la Sécurité sociale.

La retraite est ainsi à l'image de la carrière, et c'est justice.

Pour toutes ces raisons, je ne peux que vous conseiller de ne pas adopter la première partie de la motion.

(Lire la suite en page 6.)

DU VIII^e CONGRÈS FÉDÉRAL

Face aux Responsabilités du Syndicalisme Moderne

CEST un fait bien connu que, si la force d'un Mouvement comme la C. F. T. C. réside dans l'idéal supérieur qui anime ses militants, cet idéal ne s'est pas encore concrétisé en un plan d'action, et que la cité que nous appelons de nos vœux ne se dégage que très lentement des brumes, que ses contours sont encore très flous. Cette faiblesse de nos conceptions techniques, qu'il serait vain de dissimuler, est grave, car elle constitue un handicap et un danger : un handicap dans notre action quotidienne, car nous ne sommes pas toujours certains qu'il n'y a pas de contradiction entre les résultats de cette action et l'idéal de vie que nous cherchons à réaliser. Un danger, car dans la mesure où notre action contribue à détruire le système capitaliste actuel, nous faisons le jeu de ceux qui sont mieux préparés que nous à recueillir sa succession, et chacun aura deviné qu'il s'agit des communistes.

Il était donc nécessaire que la C. F. T. C., prenant conscience que le syndicalisme, à cause précisément des succès qu'il a remportés, ne peut plus se contenter d'une action revendicative provoquée par l'événement, mais qu'il doit posséder un programme constructif d'ensemble dans lequel s'insérera l'action de tous ses militants, il était nécessaire que la C. F. T. C. précise les contours de cette cité qu'elle entend fonder sur la primauté du travail. C'est le but du Rapport d'orientation que j'ai mission de vous présenter aujourd'hui. Le titre même de ce rapport : « La C. F. T. C. face aux responsabilités du syndicalisme moderne », l'indique clairement. Son sous-titre : « Rapport d'orientation », indique d'autre part qu'il ne satisfait encore pas les esprits épris de précision et d'absolu. Il s'agit là de lignes directrices qui se sont dégagées de notre action et de nos réflexions au cours des dernières années, et ce rapport se borne à les synthétiser en un ensemble cohérent.

Pourquoi donc, demanderont peut-être certains, vouloir à tout prix transformer le monde ?

Pourquoi ne pas se contenter du système actuel, en tâchant de nous défendre de notre mieux au sein de cette jungle qu'est la société capitaliste ?

C'est que, respectant en cela l'article 1^{er} de notre statut confédéral, nous condamnons le capitalisme de ce milieu du XX^e siècle. Le procès du capitalisme n'est plus à faire, mais il n'est pas inutile de préciser que nous ne condamnons pas le capitalisme tellement pour des raisons idéologiques que pour des raisons historiques. Nous rejetons le communisme parce que, fondé sur une conception de l'homme que nous savons fausse, il aboutit à une société où il est impossible à la personne humaine de s'épanouir librement, parce qu'il sacrifice la personne humaine à un Etat omnipotent.

Mais cet épanouissement de la personne humaine que nous voulons possible pour tous, nous savons qu'il n'est possible que si des conditions de vie décentes sont accessibles à tous. Si, malgré notre idéal, plus spirituel que matériel, nous croyons aux bienfaits du progrès économique, c'est parce que nous savons que seul il permettra l'augmentation des loisirs, de la durée des études, la jouissance pour tous d'un logement convenable et par conséquent de conditions de vie familiales normales. Et cette liberté qui nous est chère, nous ne voulons pas qu'elle aboutisse à une anarchie qui, finalement, freine le progrès économique, et par le chômage qui en résulte, en ôte les bienfaits aux travailleurs.

Or, nous pouvons constater tous les jours que la liberté, telle qu'elle s'exerce sur le plan économique, conduit à un développement anarchique des entreprises, et à des déséquilibres de toute nature.

C'est ainsi qu'on pourrait produire beaucoup plus d'automobiles, beaucoup plus de vin, beaucoup plus de textiles, qu'on n'en produit, mais qu'on est incapable de produire des logements, dont la construction rapide est cependant en France une nécessité impérative. Ces déséquilibres aboutissent à ce paradoxe devant lequel un homme sensé ne peut pas ne pas se révolter : alors que plus de la moitié de l'humanité souffre de la faim, alors que, en France même, d'im-

menses besoins de première nécessité restent insatisfaits, l'appareil de production, dans de nombreux secteurs, tourne au ralenti, et des hommes qui ne demandent qu'à travailler sont réduits au chômage total ou partiel.

Or, dans le même temps que les hommes à qui le capitalisme donne le pouvoir de décision se révèlent incapables de l'exercer dans le sens de l'intérêt général, nous constatons qu'ils durcissent leur autorité, et qu'ils remettent en cause le droit des syndicats à participer à des responsabilités générales sur le plan national de l'entreprise comme sur le plan de la profession ou de l'économie. Alors que l'événement prouve surabondamment leur incapacité à résoudre seuls les

LA PRODUCTIVITÉ

TOUT le progrès matériel repose sur l'accroissement de la productivité, c'est une évidence admise aujourd'hui par tous. C'est dans la mesure où il est parvenu à se procurer en moins d'heures de travail les biens primaires nécessaires à son existence physiologique, que l'homme a pu dégager des forces pour la création d'un mieux-être, qu'il a pu aussi accroître ses loisirs. Il n'y a pas une seule grande économie qui se construise autrement, et ceci quelle que soit la structure économique.

Il est bon de remarquer que les techniques authentiques de productivité ne mettent pas l'homme en péril parce qu'elles se préoccupent constamment des effets de la nationalisation et de la mécanisation sur le travailleur et parce qu'elles n'attendent pas les résultats essentiels d'un effort accru, au sens physique du mot, du travailleur lui-même.

Mais une politique de productivité qui ne situe pas dans le cadre d'une organisation économique, créée du chômage. Seuls, les aveugles peuvent prétendre que, si on ne se préoccupe pas de reclasser dans d'autres activités les travailleurs devenus inutiles dans une profession parce que la consommation ne s'est pas accrue proportionnellement à la productivité, on n'aboutit pas à un chômage si important qu'il déclenche une crise générale.

D'autre part, l'amélioration de la productivité n'entraîne une amélioration de standard de vie des travailleurs que sous certaines conditions, et en particulier si elle entraîne une baisse sensible des prix à la consommation.

Enfin, nous ne concevons pas que l'effort de productivité puisse porter sur le seul secteur industriel. En particulier, la productivité agricole a davantage de répercussion sur le niveau de vie des travailleurs que la productivité industrielle, et les prix à la consommation comprennent trop souvent une part importante de rémunération du distributeur.

La C. F. T. C. pose donc deux problèmes : celui des circuits de distribution et celui des techniques agricoles.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que le système de distribution français est trop lourd, et que, malgré des marges très importantes payées par l'ensemble des consommateurs, il ne parvient pas toujours à faire vivre décentement ses sujets.

Les consommateurs, s'ils se groupaient et s'ils prenaient la peine de ne pas acheter au hasard, pourraient avoir en ce domaine une action considérable. Les pouvoirs publics ne peuvent rester indifférents à une situation qui stérilise en partie les efforts de production d'autres secteurs : ils doivent ai-

problèmes graves et complexes qui se posent à eux, ils s'enferment dans un splendide isolement et refusent toute occasion de contact, ou s'arrangent pour la rendre inefficace.

Il résulte de tout ceci deux choses que nous ne pouvons admettre :

1^{re} La liberté et la responsabilité restent le privilège d'une minorité : nous voulons que l'exercice de ces deux facultés essentielles de la personne humaine telle que nous la concevons, soit possible à tous ;

2^{re} L'homme est dominé par les faits économiques : nous voulons que l'économie soit au contraire mise au service de l'homme.

C'est pourquoi le rapport d'orientation précise d'abord la position de la C. F. T. C. sur les problèmes économiques les plus actuels :

- La productivité ;
- Le plein emploi ;
- La répartition du revenu national.
- La stabilité monétaire.

der les consommateurs à s'organiser et les renseigner par la presse et la radio. Ils doivent aussi imposer à la profession une réorganisation des fonds de commerce, des magasins témoins, favoriser les techniques modernes de distribution. Il est inadmissible que des obstacles politiques puissent empêcher une telle action, que parfois les intérêts eux-mêmes estiment utile, comme ce fut le cas pour la gare marchandise de Paris.

Quant à la productivité agricole, si elle doit être réalisée sans bouleverser une structure familiale d'entreprise à laquelle le paysan est légitimement attaché, l'exemple des pays étrangers montre que cela est possible.

Ce n'est certainement pas en protégeant par des barrières douanières ou en subventionnant des méthodes ou des techniques périlleuses que les pouvoirs publics aideront sainement l'exploitation familiale, mais bien en la mettant à même d'obtenir un meilleur rendement à l'hectare et à la journée de travail.

Ce domaine est l'un de ceux sur lesquels il y aura le plus à agir dans les années à venir, et le niveau de vie des ouvriers dépend plus des progrès qui auront été réalisés dans l'agriculture que dans l'industrie.

On peut même ajouter que, tant que le secteur agricole sera de tendance inflationniste, les progrès possibles sans chômage dans l'industrie resteront limités.

LE PLEIN EMPLOI

Le chômage est un fléau pour les travailleurs qu'il jette dans la misère et qu'il démorale. Il est un agent de dénatalité plus efficace que la guerre même. Il est aussi un fléau pour l'économie nationale et le bien commun, car la perte de richesses qu'il entraîne est au moins aussi considérable que celle qui serait due à une diminution du rendement.

Il faut bien reconnaître que les problèmes posés par le plein emploi sont encore loin d'avoir été clairement résolus. Cependant, on peut dès maintenant dégager de l'analyse des faits un certain nombre d'idées importantes et des conclusions pour l'action.

Le problème étant d'assurer à la production des débouchés qui puissent intégralement l'absorber, il faut faire en sorte qu'à la production corresponde un pouvoir d'achat suffisant pour l'équilibrer.

Pour l'ensemble de l'économie et sur une longue période de temps, cet équilibre est théoriquement assuré. Mais la production et la distribution de pouvoir d'achat ne



Par J. DUMONT

problème complexe, nous nous bornerons à affirmer que, dans l'état actuel du marché du logement, où le vendeur est roi, on n'obtiendra que des résultats dérisoires si on ne prend que des mesures de financement telles que l'allocation logement, les primes à la construction ou les facilités de crédit.

La solution du problème ne peut résider que dans un accroissement de la capacité de production de l'industrie du bâtiment : investissements dans les industries de base, orientation et formation d'une main-d'œuvre qualifiée, et dans un accroissement de la productivité de cette industrie spécialisation obligatoire des entreprises de construction, standardisation des équipements, simplification des plans d'architecture, amélioration des techniques de construction, etc.

Cela permettra peut-être à un ouvrier, père de famille, de payer un loyer assurant la rentabilité de la construction, ce qu'on peut difficilement exiger de lui actuellement.

Nous publierons la suite du très important rapport de DUMONT dans notre prochain numéro.

LE NOUVEAU CONSEIL FÉDÉRAL

élu par le VIII^e CONGRÈS NATIONAL
Représentation professionnelle

ANTORE, Métallurgie.
ARGANT, Com. retraites.
BELLANGER, Ind. chim.
BOUDRET, Assurances.
BRUGERE, Textile.
CADE, Cons. économique.
CHARBOIS, Bât.-Electr.
CLARET, Mines.
CODRON, Pétrole.
CORDROC'H, Assurances.
DREVELLE, Banque.
DUCHIER, Aviation.
DUMONT, Org. du trav.
ESCHER - DESRIVIERES, Ind. chimiques.
FLAMENT, Ind. chimiq.
GOURIOU, Edition.
GRONNIER, Insp. Cadre Assurances.
HUGUES, Alimentation.
MATHONNET, Métallurg.
MICHEL, Pétrole.
BRIFFAULT, Banque.
TOFANI, Bât.-Trav. publ.

Syndicats nationaux

CdI CAILLET, Off. Mariane marchande.
LEHR, Ind. du Froid.
MONDOU, Banque de France.

Représentation régionale

ANEZO, Nantes.
BARBAZA, Clermont-Ferrand.
BOUR, Montbéliard.
FRAUDEAU, Alger.
GALLAND, région parisienne.
GEVAERT, Nord.
LELACHE, région de l'Est.
LEMAIRE, Nord.
MOLLET, Marseille.
MORAGLIA, Belfort.
VEYRAT, Lyon.

MEMBRES DU BUREAU

Dans sa séance du 2 juillet le Conseil fédéral a élu les membres de son bureau. Nous en reproduisons ci-après la composition :

Président :
ESCHER-DESRIVIERES.

Vice-Présidents :
DREVELLE (Banque);
CORDROC'H (Assurances);
DUCHIER (Aviation);
GEVAERT (Nord);
VEYRAT (Lyon).

Secrétaire général :
BAPAUME.

Secrétaires généraux adjoints :
TOFANI (Bâtiment - T. P.);
CADE (Conseil économique);
GALLOT (Permanent).

Tresorier :
RIFFAULT (Banque).

Tresorier adjoint :
BRUGERE (Textile).

DOCUMENTATION

A la recherche de nouvelles sources d'énergie

LES USINES MARÉMOTRICES

Après le thermique et l'hydraulique, les marées nous fourniront bientôt des millions de kilowatts-heure

NOUS connaissons tous l'énergie produite par nos usines thermiques, dont les grandes cheminées crachent leurs fumées dans les airs. Nous connaissons aussi celle produite, par les centrales hydrauliques, cachées parfois au creux de la montagne, ou par celles situées au bord de nos rivières. Mais, d'où l'énergie marémotrice, que savons-nous exactement ? Et comment sera utilisée cette nouvelle source naturelle ? C'est précisément ce que nous allons voir.

Depuis longtemps, on parle de cette nouveauté, et si, jusqu'à ces derniers temps, le stade des études et des recherches n'était pas dépassé, il n'en est plus de même, car, grâce à nos techniciens, une étape vient d'être franchie et, de l'état de projet, nous pouvons dès à présent penser à la réalisation. Mais, pour ce faire, il faut souhaiter que des crédits soient accordés à l'Électricité de France afin que la première usine marémotrice soit donnée à notre pays.

Les textes qui vont suivre sont le résultat d'études et de recherches effectuées par des techniciens d'Électricité de France qui nous ont autorisé d'en faire usage. Nous tenons à les en remercier bien vivement.

Considérations générales

Si, en pleine mer, l'amplitude des marées est de moins d'un mètre, au voisinage des côtes, par suite de phénomènes de résonance, cette amplitude peut augmenter considérablement tout en étant très variable dans le temps et avec la situation. La France est très favorisée à ce point de vue et n'est surpassée que par le Canada, l'Angleterre et l'Argentine.

Dans notre pays même, les fortes marées sont très localisées et la plus grande amplitude s'observe dans la baie du Mont-Saint-Michel où elle atteint 12 m. 50 à l'équinoxe. Dès qu'on s'écarte de ce point, les marées diminuent beaucoup et sont réduites de moitié environ lorsqu'on parvient à Brest et à Cherbourg, où, pour des installations semblables, l'énergie sera réduite au quart.

Au-delà de Brest et de Cherbourg, les marées diminuent moins rapidement, tout en restant inférieures aux précédentes. C'est ce qui explique pourquoi les emplacements d'usines marémotrices sont très limités.

En réalité, il ne peut être fait en France qu'un grand aménagement, celui des îles Chausey, dont la production annuelle serait de 10 à 20 milliards de kWh.

Néanmoins, ont été étudiés des petits et moyens aménagements.

Les premiers se révèlent très mauvais au point de vue économique, ce qu'on peut expliquer approximativement par le fait que la digue est proportionnelle aux dimensions de l'installation, alors que l'énergie disponible est proportionnelle à la surface des bassins.

Par contre, le coût des centrales moyennes arrive à être comparable à celui des chutes d'eau actuellement en cours d'aménagement. En plus, de la Rance, l'emplacement de l'Argouenon-Lancieux, où deux baies juxtaposées permettraient un aménagement à deux bassins, et celui de La Fresnay, pourraient être intéressants.

Pour la très grande installation des îles Chausey, on pense que le prix de l'énergie sera bas, sans qu'on puisse encore en être sûr à l'heure actuelle.

Aménagement de La Rance

L'aménagement de la Rance se présente bien, parce qu'il existe une position de barrage où la rivière a juste la largeur de 700 mètres nécessaire pour placer la centrale et les vannes, tandis que le bassin ainsi constitué a une surface de 20 km².

L'étude des usines marémotrices est très différente de celle des usines hydrauliques ordinaires, du fait de mouvements d'eau très complexes qu'il y a lieu d'analyser. C'est pour cette raison qu'un modèle réduit à l'échelle du 60^e a été construit au laboratoire de la Société Neyset-Beyrol, à Grenoble.

Ce modèle réduit a permis d'étudier le mode d'exécution des ouvrages et l'exploitation future de l'usine. Pour la construction, un problème très délicat se pose, en effet, dans la phase des travaux où l'on achève la fermeture de l'estuaire.

Quant à l'exploitation, elle peut se concevoir de plusieurs manières, suivant la hauteur de chute que l'on veut se ménager pour turbiner l'eau, et il est difficile de se préfigurer à l'avance quel serait le mode d'exploitation à adopter pour obtenir la meilleure production d'énergie. Le modèle réduit est nécessaire pour comparer les divers modes possibles d'exploitation, de même que les divers modes d'exécution des travaux.

Les études sur le terrain sont maintenant terminées et le site de la Rance est parfaitement connu. Il a été effectué, par sondages rotatifs, une série de forages sur quatre lignes transversales à l'emplacement du barrage qui ont permis de dégager des carottes. La nature du terrain est du granite dans lequel rien d'anormal n'a été constaté.

Mais, comme ces forages étaient assez espacés et qu'on aurait pu craindre la présence de failles dans les intervalles, et aussi pour avoir des renseignements plus précis sur la résistance mécanique de la partie supérieure du rocher, des rails ont été battus de 5 mètres en 5 mètres.

En outre, pour se rendre compte de la qualité du rocher, aussi bien au point de vue de son travail que de sa résistance pour la fondation des ouvrages, il a été procédé à des essais avec différents outils qui ont permis de voir qu'on arrive assez facilement à le disloquer et à reprendre les débris de la benne. Le rocher, à marée basse, laissant voir une surface très irrégulière donnant l'impression de fissuration, il a été construit plusieurs petits barrages enfermant l'eau dans ces parties ressemblant à des failles. Ces enceintes se remplissent à marée haute et gardaient leur niveau à marée basse, ce qui montre que le rocher y est bien étanche. Le procédé de construction avec bâtardeaux par rideaux de palplanches étant commode, il a été vérifié que l'on pouvait ficher

celles-ci de 0 m. 50 à 1 mètre, ce qui assurerait une bonne étanchéité des enceintes ainsi constituées.

Sur ces bases, il a été fait toute une série de projets, et le plus poussé est un projet du type classique d'utilisation de la marée à simple effet, c'est-à-dire que l'on ne fait fonctionner les turbines qu'à la vidange. Les turbines actuelles pour usines en rivières ne se prêtent pas, en effet, au renversement du courant de l'eau. Pour arriver à utiliser ces turbines aussi bien au remplissage qu'à la vidange, il faudrait des dispositifs de Génie civil absolument prohibitifs pour canaliser l'eau de manière à ce qu'elle circule dans la turbine toujours dans le même sens.

Au point de vue construction, le projet de l'usine a été fait, suivant la technique classique des usines de rivière, par bâtardeaux successifs. Le problème de la fermeture est assez particulier, puisqu'il s'agit d'un courant d'eau à débit de l'ordre de 15.000 m³ à la seconde, mais que, contrairement aux rivières, on sait d'avance quels sont les débits et que ceux-ci s'annulent complètement toutes les six heures, ce qui permet de minuter très exactement les opérations prévues au cours des travaux.

En ce qui concerne la puissance installée, on est conduit, pour les usines marémotrices, à un fort équipement si l'on ne veut pas être obligé de turbiner une partie de l'eau trop tôt après la pleine marée, donc avec une trop faible hauteur de chute. Le projet actuel comporte 26 groupes de 8.000 kW pour une production annuelle de 550 millions de kWh.

Les frais de premier établissement comprennent à peu près la moitié de matériel électromécanique et la moitié de Génie civil. Le problème se pose d'une manière différente que pour les usines de rivière. Alors que, pour ces dernières, la mise en service coïncide généralement avec l'achèvement, pour les usines marémotrices, au contraire, les premiers groupes peuvent commencer à produire trois ans environ avant la terminaison des travaux. La production intercalaire représente une part très importante des intérêts et peut, dans certaines hypothèses, les compenser.

La qualité de l'énergie n'a que peu de rapport avec celle des usines de rivière. A l'échelle de l'ensemble du mois lunaire, la production est à peu près constante. Par contre, elle est irrégulière à l'échelle de la journée et dans le courant du mois, mais la production est

prévisible longtemps à l'avance et indépendante des situations météorologiques.

Ces caractéristiques très spéciales sont si différentes de celles des rivières qu'il n'est pas possible d'estimer la valeur d'une usine marémotrice par la « méthode de détermination d'un critérium de valeur » créé en vue de comparer les valeurs des thermiques et des hydrauliques de rivière. Il semble qu'il soit préférable de procéder par comparaison et assimiler cet aménagement d'une irrégularité prévisible à celui d'un aménagement de rivière, régulier dans chaque journée, mais imprévisible d'une période à l'autre. Un avantage de l'aménagement de la Rance est qu'il se trouve à proximité de zones consommatrices un peu défavorisées au point de vue des autres sources d'énergie et que l'angle rentrant entre la Normandie et la Bretagne lui donne un hinterland plus large que ce n'est le cas pour les positions habituelles au bord de la mer.

De ces considérations, il se dégage l'impression que l'usine marémotrice de la Rance, projet classique, se situe, non pas comme une affaire brillante, mais comme une affaire comparable avec des chutes

que l'on accepte d'aménager actuellement.

Elle constituera une première réalisation dans l'utilisation d'une nouvelle source d'énergie à ajouter aux sources hydraulique et thermique.

Au point de vue difficultés locales, le projet d'installer un chantier de longue durée pour construire une usine a d'abord soulevé une émotion assez grande dans cette région très touristique. Il ne peut être question de changer l'emplacement de l'usine, comme certains le demandaient. Mais l'aspect « site » n'est pas le seul qui soit pris en considération : au point de vue circulation, la digue formera un pont qui évitera le long détour pour se rendre de Dinard à Saint-Malo, d'où la nécessité de prendre un bac qui implique de longs délais d'attente dans les périodes d'affluence. Le paysage sera, en outre, rendu beaucoup plus accessible. D'autre part, l'activité du port de Saint-Malo est en régression et la réalisation du projet apportera une nouvelle activité à la région. Enfin, il a été fait ressortir que l'usine, située entre les rives à forte pente, aura, de loin, simplement l'aspect d'un pont.

Quoique en soit, l'intérêt principal de l'aménagement de la Rance réside dans les enseignements indispensables qu'on en tirera pour juger de la viabilité du projet du Mont-Saint-Michel.

AMÉNAGEMENT DU MONT SAINT-MICHEL

Si le projet de la Rance est un projet moyen, l'aménagement du Mont-Saint-Michel est à une échelle beaucoup plus vaste, puisque la production annuelle pourrait être de l'ordre de 10 à 20 milliards de kWh.

La constitution du bassin ainsi que l'emplacement d'une usine donnent naissance à un grand nombre de variantes. On peut, par exemple, couper le bassin en deux pour constituer un aménagement à deux bassins qui permettra une modulation de la production bien meilleure. Les études ne peuvent être poussées avant d'avoir levé un certain nombre d'incertitudes :

AMPLITUDE DE LA HOULE. — On est très peu renseigné actuellement sur le point capital de savoir dans quelle zone les îles Chausey portent ombre dans la propagation de la houle. Les amplitudes de houle sont actuellement mesurées en un seul point par un appareil de fabrication anglaise qui est une sorte de sondeur d'ultrasons renversé. Cet engin étant très coûteux à cause du câble qui doit le réunir à la terre et ne pouvant être multiplié, les chercheurs ont mis au point un appareil autonome qui permettra de multiplier les emplacements de mesures. Il faudra plusieurs années d'observation pour être fixé sur l'amplitude de la houle ;

SONDAGES. — Des sondages électriques effectués dans toute la baie donnent l'impression que le sol de fondation n'est jamais recouvert par de grosses épaisseurs de sable, mais, jusqu'ici, c'est seulement en quelques points découverts à marée basse que l'on a pu compléter les renseignements toujuors incertains des sondages électriques par de véritables forages qui ont trouvé comme sol des schistes de bonne qualité :

MAREES. — Il y a lieu de déterminer si la réalisation des ouvrages ne modifiera pas l'amplitude des marées qui est constatée actuellement. Les calculs donnent certains apaissements à ce sujet ; mais il faudra les vérifier sur un modèle réduit qui sera de grande ampleur puisqu'il devra représenter la pleine mer jusqu'à une distance où l'on est certain que les ouvrages n'auront pas de répercussions.

NAVIGATION. — Étant donné que l'un des projets peut conduire à inclure le port de Granville dans l'aménagement, il y a lieu d'examiner les répercussions qu'il pourra avoir sur la navigation. Il a été procédé à un relevé du passage des navires :

SITES. — Il ne semble pas qu'il y ait de problème puisque, du Mont-Saint-Michel, on ne voit pas la digue. L'exemple du Zuyderzee est probant à cet égard ;

DIGUES. — La construction des digues est le gros point d'incertitude. En effet, pour des fonds de 20 mètres au-dessous du zéro des cartes marines, les digues auraient des hauteurs de 30 à 35 mètres. De telles digues ont déjà été construites, mais sur des

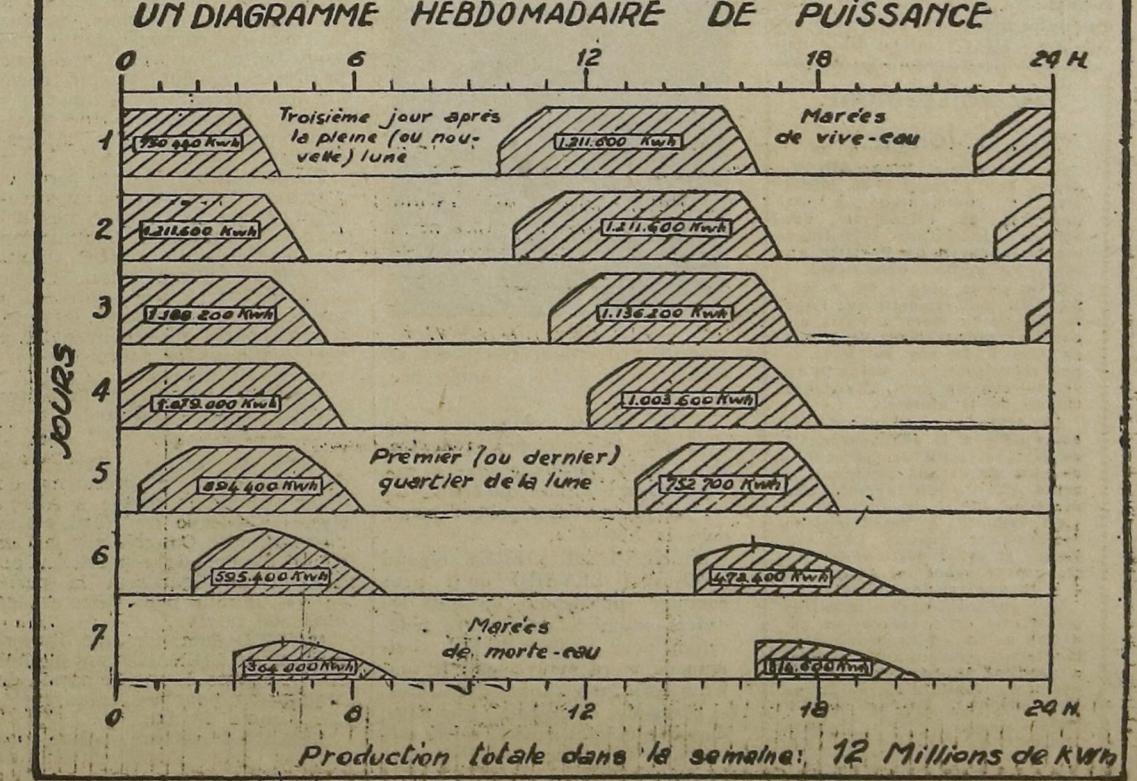
longueurs bien plus faibles, car il y a 20 kilomètres de Cancale à Chausey et 15 kilomètres de Chausey à Granville ;

EVACUATION DE L'ENERGIE. — Cette évacuation, sous une puissance de l'ordre de 4 à 8 millions de kW, poserait un problème actuellement, mais on peut penser qu'à l'époque de la construction les consommations auront atteint des puissances telles qu'il sera facile de trouver un débouché aux puissances marémotrices. Les lignes à 380.000 volts donneront un moyen de transport à la hauteur de ce problème d'évacuation.

Malgré leur ampleur, ces travaux ne sont pas actuellement, avec les moyens dont nous disposons, plus gigantesques que ceux du canal de Suez à l'époque de DE LESSEPS. L'enuie, sous forme d'une très grosse masse d'énergie, est tel que, malgré l'impossibilité de savoir encore si le prix de revient sera effectivement bon marché, les études doivent être poursuivies sans relâche.

Les travaux ne pourront être éventuellement commencés que dans une vingtaine d'années environ. A cette époque, les aménagements hydrauliques possibles seront vraisemblablement tous terminés et le problème du charbon se posera peut-être avec acuité. On ignore encore quels seront les prix de revient de l'énergie nucléaire. La réalisation du projet du Mont-Saint-Michel peut donc avoir une importance capitale pour notre pays et, préalablement, l'aménagement de la Rance est une condition indispensable pour nous procurer l'énergie nécessaire à une réalisation aussi vaste.

UN DIAGRAMME HEBDOMADAIRE DE PUISSANCE



L'USINE MARÉMOTRICE DE LA RANCE

DEPUIS longtemps déjà on a parlé d'utiliser l'énergie des marées. Sur les estuaires bretons existent des moulins à marée dont beaucoup sont abandonnés, mais dont certains fonctionnent encore aujourd'hui ; mais ils n'utilisent que l'eau retenue sur une aire très restreinte, quelques hectares seulement, et sous une chute qui n'est qu'une petite fraction de l'amplitude de la marée ; leur puissance unitaire n'atteint pas en général la centaine de chevaux.

Pour pallier la crise du charbon, dont l'acuité s'est manifestée sous un jour nouveau, tant après la première qu'après la seconde guerre mondiale, des projets plus grandioses ont été étudiés, comportant des puissances qui atteignent ou dépassent les 100.000 kW.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Après une étude approfondie du projet correspondant, l'Électricité de France a déposé une demande de concession pour la construction d'une usine-barrage utilisant la marée de l'estuaire de la Rance.

Les caractéristiques principales de l'usine projetée sont les suivantes :

- L'amplitude de la marée dans le secteur varie entre 3 mètres environ en morte-eau (marées les plus faibles) et 13 mètres en vive-eau (marées les plus fortes) ;
- L'implantation prévue pour le barrage est la ligne joignant la pointe de la Briantais, rive droite, à la pointe de la Brebis, rive gauche, dans le nord de l'estuaire de la Rance, légèrement en amont des agglomérations de Saint-Malo/Saint-Servan et Dinard ;
- La superficie à marée haute du bassin de retenue est d'une vingtaine de kilomètres carrés ; ce bassin s'étend jusqu'à l'écluse du Chatelier située à 5 kilomètres en aval de l'estuaire de la Rance ;
- Le barrage aura 800 mètres de long, 47 mètres de large et sa hauteur sera de l'ordre d'une quinzaine de mètres au-dessus du niveau des plus basses mers soit 1 m. 50 au-dessus du niveau des plus hautes mers ;
- Ses fondations se situeront à une douzaine de mètres au-dessus du niveau des plus basses mers sur le roc constituant le fond de la Rance.

— La puissance de l'usine sera de 200.000 kW ;

— Le fonctionnement est prévu en simple effet, c'est-à-dire qu'il sera conforme à l'horaire suivant :

Remplissage par les vannes en 3 heures environ du niveau de la mi-marée à celui de la pleine mer ;

Attente pendant 3 heures environ, le bassin restant rempli au niveau de la pleine mer ;

Turbinage pendant 6 heures environ, le bassin se vidant du niveau de la pleine mer à celui de la mi-marée ;

— La hauteur de chute sera variable au cours de la phase de turbinage et sa valeur moyenne sera d'environ 6 mètres ;

— Le débit de l'ensemble des turbines sera de 4.000 m³/sec. A titre de comparaison, indiquons que le débit instantané maximum du remplissage de l'estuaire, dans sa situation actuelle avant la construction de l'usine, atteint au plus fort de la pointe 18.000 m³/sec., alors que le débit d'eau douce apporté par

la rivière Rance oscille entre 1/2 m³/sec. aux étiages les plus secs et 120 m³/sec. lors des plus fortes crues enregistrées, c'est-à-dire que ce débit d'eau douce est rigoureusement négligeable à côté du débit d'eau salée. La terminologie actuellement admise d'« estuaire » de la Rance représente mal la situation géographique actuelle de cette zone qui est plutôt un bras de mer qu'un estuaire.

PRODUCTION ANNUELLE

La production de l'usine sera annuellement de 550 millions de kWh ; cette production étant remarquablement constante non seulement d'une année à l'autre, mais encore d'une quinzaine à la quinzaine suivante : les vives-eaux (maximum de production) et les mortes-eaux (minimum de production) se succèdent à huit jours d'intervalle et le total des kilowattheures produits pendant la semaine qui va d'une vive-eau à une morte-eau ou d'une morte-eau à une vive-eau est très

remarquablement constant.

Le volume des débâcles prévus est de un million de mètres cubes environ et celui du béton constituant le

Les Débats du VIII^e Congrès

Samedi après-midi, Pierre MICHON, de Nancy, préside les débats de la deuxième séance.

L'ordre du jour appelle la discussion de la motion générale. TOFANI propose un additif au paragraphe concernant l'échelle mobile qui est adopté à l'unanimité.

Une discussion animée s'instaure sur le chapitre de la productivité et notamment sur l'octroi et le contrôle des fonds versés aux entreprises qui font appel aux crédits spéciaux. VEYRAT, CADE, BAPAUME, RIFFAULT, DREVELLE, GALLAND, MATHONNET interviennent tour à tour et le texte déposé par CADE est finalement repoussé à une forte majorité. LEMAIRE propose, au nom du Syndicat du Nord, un additif définissant notre position sur la productivité. BAPAUME rappelle qu'un texte analogue avait été voté l'an dernier sur ce problème, mais il accepte de présenter en tête de ce chapitre un résumé de la position définie l'an dernier.

Enfin, sur le chapitre concernant le reclassement des cadres, Alfred NYS dépose une motion d'ordre demandant que le troisième paragraphe soit dissocié et que le vote sur ce point n'intervienne qu'après la discussion du rapport sur les Caisse complémentaires de retraites.

Après l'adoption de la principale motion, le Congrès suspend ses travaux pour procéder à l'élection du nouveau Conseil fédéral.

A la reprise, Riffault présente le rapport financier et, après avis favorable des Commissaires aux comptes, le rapport est adopté.

Le compte rendu de l'exposé d'ESCHER-DESRIVIERES a été donné d'autre part dans ce journal, mais nous citerons deux importantes interventions qui l'ont complété : celles de BAPAUME et de MATHONNET.

GEORGES LEVARD

Secrétaire général de la C. F. T. C.
s'adresse au Congrès

Après avoir exprimé sa joie d'être parmi nous, Georges Levard ajoute que c'est le premier congrès auquel il assiste en sa nouvelle qualité de secrétaire général de la Confédération.

Il ne faut pas, déclare-t-il, nous payer de mots, il faut bien saisir les réalités, c'est dans cet esprit que nous devons tous militier dans les rangs de la C. F. T. C. J'attirerai, aujourd'hui, votre attention sur deux problèmes. Le premier concerne spécifiquement les cadres : c'est celui de l'union avec les cadres des autres fédérations : cheminots, E. D. F., Fonction publique, notamment. Notre cartel confédéral des cadres doit devenir un organisme puissant qui permette de trouver des solutions satisfaisantes aux problèmes qui se posent à tous les cadres mais où jamais l'esprit de catégorie ne l'emportera sur l'esprit de synthèse et le sens de la solidarité.

Le second problème est celui de l'organisation de l'économie. La formule C. F. T. C., aussi vieille que notre mouvement reste toujours valable : « Le Syndicat libre dans

Le premier explique l'action menée dans le textile où les groupes patronaux ont un projet de réorganisation de l'industrie cotonnière et veulent créer un centre technique uniquement patronal.

Nous avons décidé de préparer, en face de cette organisation patronale, un organisme syndical. Les trois Fédérations C.F.T.C., C.G.C. et F.O. ont mis sur pied un projet de centre d'études qui nous permette d'avoir sur le plan syndical des techniciens de grande classe des ingénieurs et des statisticiens. Nous pouvons étudier l'évolution générale de l'activité industrielle, faire un bilan précis et en tirer toutes déductions utiles. Il reste toutefois inconcevable que le Bureau d'études patronal soit financé par la profession tandis que l'organisme syndical vit de cotisations volontairement versées. Il serait normal que la profession assure le financement des bureaux d'études syndicaux qui travailleront en contact étroit avec les organisations patronales.

MATHONNET déclare éprouver une sorte d'éccurement devant la

situation dans laquelle nous nous trouvons vis-à-vis du patronat.

Alors qu'un lendemain de la Libération était né un grand espoir, nous assistons chaque jour à la démolition des ententes et accords et à la mise en sommeil d'organismes où se rencontraient patrons et salariés comme ces comités consultatifs d'industrie auxquels les représentants patronaux ne daignent plus assister depuis longtemps. La productivité avait également soulevé un grand espoir, il apparaît aujourd'hui dans bien des cas que ce n'est qu'une duplicité. Nous voulions organiser la profession, créer une sorte de communauté d'action entre patrons et travailleurs. Or, il devient évident que la plupart des patrons ne veulent pas connaître notre opinion et refusent le contact.

Après ces interventions, MICHON met aux voix la motion qui est adopté à l'unanimité, puis il donne la parole à ANTORE pour son rapport sur la Retraite des Cadres (compte rendu en extenso en page 2 du présent numéro).

Suite de l'intervention de LIÉNARD sur le régime de retraite des cadres

2^e Frais éducatifs des enfants à la charge des retraités et des veuves

Le cas des retraités ayant des enfants à charge est tellement peu fréquent, que技iquement rien ne s'oppose à adopter ce vœu. La charge supplémentaire entraînée par cette mesure, si elle était adoptée, serait insignifiante.

En ce qui concerne les veuves, la prise en charge par le régime, des frais éducatifs des enfants, est socialement souhaitable. Lequel d'entre nous ne désirerait pas que ses enfants bénéficient

d'un tel avantage, s'il venait lui-même à décéder prématurément.

En ce qui me concerne, tout en approuvant totalement cette initiative, je remplirai encore le rôle ingrat qui m'incombe, c'est-à-dire de parler chiffres.

Que coûterait cette mesure ? Il est facile de s'en rendre compte, puisqu'une caisse interprofessionnelle très importante a créé un système d'allocation éducation, qui fonctionne depuis 1947. La cotisation exigée est égale à 1,10 % du salaire différentiel. Si l'on étend la mesure pour la rendre obligatoire, il faudra réduire les ressources affectées à la retraite, de 1,10 % du salaire différentiel (soit 12 % de l'ensemble des ressources actuellement affectées à cette retraite).

Etant donné l'avenir du régime que je vous ai esquissé tout à l'heure, est-ce possible ? Je ne le crois pas. C'est pourquoi, tout en reconnaissant le caractère éminemment social de cette proposition, j'estime qu'il faut limiter nos efforts aux cas particulièrement pénibles. Je propose donc que la motion soit rédigée comme il suit :

« Le congrès, reconnaissant que la situation des retraités et des veuves ayant des enfants à charge est particulièrement pénible, demande à l'A.G.I.R.C. de recommander aux institutions, d'utiliser par priorité les fonds sociaux en accordant des allocations de scolarité et d'éducation aux enfants des retraités et des veuves de cadres dont les ressources sont réellement insuffisantes. »

3^e Majoration pour enfants

Je suis pleinement d'accord avec l'auteur de la motion pour n'ouvrir le droit à majoration qu'en faveur des enfants élevés jusqu'à l'âge de 16 ans. Cette condition existait d'ailleurs dans le texte initial de 1947.

J'estime par contre que l'octroi de la majoration à partir du premier enfant, ne répond à aucune nécessité sociale, et que la charge correspondante ne peut, de ce fait, être vraiment justifiée. Le fait d'avoir élevé un ou deux enfants ne met pas le cadre retraité dans une situation particulièrement intéressante.

Pour terminer, je me permets d'attirer l'attention de nos camarades sur le fait que nos demandes, tant à la Commission paritaire qu'à l'A.G.I.R.C., n'ont de chance d'être retenues que si, d'une part elles répondent à un besoin incontestable, et que, d'autre part, elles peuvent être réalisées dans le cadre des ressources du régime.

Pour être efficace, il faut être réaliste, conclut Lienard.

**

Après la longue intervention de LIENARD, le président de séance donne la parole à Alfred Nys. Le délégué du Nord attire l'attention du Congrès sur le fait qu'en régime de répartition on doit prendre garde à la perte de valeur qui peut affecter les fonds de réserve.

MICHEL demande que l'intervention de LIENARD soit publiée et il s'oppose à une demande de majoration pour les enfants élevés jusqu'à 16 ans.

LEMAIRE déclare n'être pas surpris par l'intervention de LIENARD. D'importantes som-

Suite
de notre précédent numéro

Après diverses interventions de DUPARQUET, LIENARD, LEHR, BAPAUME, ANTORE se déclare également partisan du renvoi en commission. Le Congrès, consulté, émet un vote favorable pour le renvoi et la séance est levée à 20 h. 15.

Maurice BOULADOUX

Nouveau
président de la C.F.T.C.
apporte
au Congrès des Cadres
ses vœux et l'assurance
de son soutien

Au cours de la première séance du congrès, le nouveau président confédéral, Maurice BOULADOUX, vint exprimer sa sympathie aux délégués réunis.

Il s'excusa d'abord de ne pouvoir passer qu'un instant parmi nous, car il devait repartir à Genève pour y remplacer Gaston TESSIER rappelé d'urgence en raison de l'état de santé de Mme TESSIER.

Pour la première fois, le délégué de la C.F.T.C. à la Conférence internationale du Travail, représente l'ensemble des travailleurs français et nous devons tous être fiers de cet honneur.

Après avoir affirmé qu'il croit à la nécessité, dans l'organisation actuelle, de l'existence d'un mouvement des Cadres qui, tout en multipliant les liaisons organiques et de personnes avec les fédérations ouvrières, garde sa psychologie propre et apporte à l'ensemble du mouvement les techniques particulières du mouvement des Cadres, Maurice BOULADOUX rappelle que devant les préoccupations auxquelles la C.F.T.C. doit faire face, les Cadres sont souvent mieux préparés pour rechercher et apporter des solutions.

Le président confédéral rend hommage à la collaboration que les Cadres apportent à la C.F.T.C. et qui lui paraît indispensable. Il relève que certaines positions prises par des Unions ou des Fédérations peuvent, à priori, heurter les Cadres, mais il préconise une explication loyale entre les intéressés pour faire disparaître les malentendus. Il exprime sa confiance envers les dirigeants fédéraux et toute la Fédération. L'élection de BAPAUME au Bureau confédéral est une preuve également de la confiance de tout le mouvement pour la Fédération des Cadres.

LOUIS LEMAIRE

tire les conclusions du Congrès

Nous voici rendus au terme de nos travaux, comme dans les bons moments, le temps a passé très vite ensemble. Nous adressons nos remerciements à tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à rendre ces travaux féconds, aux divers rapporteurs qui ont bien voulu assurer une tâche dont ils se sont acquittés avec leur tempérament personnel, mais toujours précédés d'un travail très sérieux. Nos remerciements également à ceux qui sont intervenus dans nos discussions et ont permis de faire avancer les diverses questions que nous avions inscrites à l'ordre du jour. Dans cette assemblée, nous avons en quelque sorte eu deux parties :

Hier, nous avons vu nos problèmes propres, les problèmes professionnels dans le milieu des Cadres et très souvent nous avons pu exprimer, d'une manière unanime, ce que nous attendons. Il fut très sage je pense d'avoir renvoyé le problème, toujours délicat, des retraites à la Commission compétente afin qu'elle puisse étudier à fond ces questions, en souhaitant que par la suite le Conseil fédéral puisse déterminer officiellement ses positions.

Ce matin, nous sommes élevés sur un autre plan avec le rapport de DUMONT. Les interventions faites ont montré qu'en ce domaine nous ne pouvons pas déterminer de règle absolue, nous n'en possédons pas la solution. Mais ce que nous avons dit constitue une base de travail. On a suggéré la publication

dans « Cadres et Profession » du rapport de DUMONT. Il faut le faire, mais ce serait insuffisant d'en rester là. Il est nécessaire que notre Bureau fédéral envisage, au sein de notre Fédération, de constituer cet organisme qui abordera point par point ce que nous avons effleuré aujourd'hui, de manière à pouvoir être en mesure de penser ces problèmes et de leur trouver des solutions qui nous permettront d'apporter à notre Fédération le soutien qu'elle attend de nous. C'est un travail très constructif à fournir, nous devons nous y atteler et nous avons besoin de votre collaboration.

N'avons-nous pas parmi nous les techniciens des différentes disciplines ? Ne sont-ils pas aptes à apporter des solutions à ces problèmes du syndicalisme moderne qui veut être non plus seulement revendicatif, mais constructif ? Nous sommes une force syndicale, nous possédons une doctrine très riche, nous devons en prendre conscience et agir en conséquence.

Notre formule de syndicalisme Cadres au sein d'une grande Centrale ouvrière est la formule idéale et nous pouvons nous employer à la défense de nos intérêts propres sans nous couper pour autant de l'ensemble des travailleurs.

Il faut exploiter cette formule dans tous les milieux où nous nous trouvons. Je lance un appel afin que nous soyons plus nombreux l'an prochain et que, ayant fait des progrès et en faisant le point, nous trouvions des motifs d'espérance vers un avenir meilleur.



contrôle, cogestion, secret des affaires, responsabilités, compétence, etc.

« Nous sommes dans une crise profonde de conscience et de justice ; nous devons répondre aux aspirations légitimes du monde du travail dans l'entreprise comme dans la Nation. »

ESCHER-DESRIVIERES répond à Georges LEVARD qu'il peut compter sur l'appui de tous les cadres organisés dans notre fédération pour réaliser l'idéal commun de notre mouvement. Il souhaite enfin que l'union des cadres, si nécessaire et souhaitée par nous, depuis plusieurs années, soit à même de fonctionner efficacement bientôt.

Accroissement de la longévité

Le professeur Léon BINET, doyen de la Faculté de Médecine, a communiqué à ses confrères de l'Académie des Sciences une étude statistique sur la longévité du Parisien au cours du dernier demi-siècle.

Cette étude, due à M. Albert BESSON, fait ressortir que l'âge moyen de la mort à Paris est passé progressivement de 40 ans en 1900 à 57 ans en 1948, ce qui représente, en moins d'un demi-siècle, un gain d'espérance de vie de 17 années.

En 1900, le pourcentage des décès de 0 à 19 ans approchait de 26 % et celui des personnes de plus de 65 ans atteignait à peine 22,5 % du nombre des décès.

En 1950, 50 % des Parisiens décédés ont dépassé l'âge de 65 ans et la proportion des décès qui frappent les jeunes de 0 à 19 ans est tombée à 9 %. Ces chiffres, parmi d'autres permettent cette conclusion générale qu'on vit beaucoup plus longtemps aujourd'hui. C'est là, a souligné M. Léon BINET, un problème capital du point de vue médical, économique et social.

Extrait du journal COMBAT, 23 juin 1953.

*Dans la Métallurgie
de la
Région parisienne*
**REPRISE ET ECHEC
DES NEGOCIATIONS**

Lorsque, le 6 juillet dernier, les Organisations syndicales de salariés de la Métallurgie furent invitées par le Groupement patronal à se réunir en Commission paritaire, rue Boissière, il y avait lieu de croire que quelques résultats pourraient être obtenus et que les accords ainsi réalisés seraient inclus dans la Convention collective en discussion depuis plus de trois ans.

Malheureusement, et la presse en a rendu compte, aucun accord n'a pu intervenir. La discussion, par suite du départ de la délégation patronale, a été renvoyée « sine die... »

Les Ingénieurs et Cadres ne se désintéressent pas des clauses générales de la Convention collective, et notre Fédération (groupe parisien de la Métallurgie) est représentée aux Commissions paritaires.

Dès l'ouverture de la séance du 6 juillet, les Organisations syndicales (C.G.T. - C.F.T.C. - F.O. - Autonomes - C.G.C. - C.G.S.I. F.T.I.C.A.M.) à l'unanimité, demandèrent que la discussion s'engagât dans l'ordre suivant :

- Prime de vacances ;
- Trois semaines minima de congés payés ;
- Indemnisation des jours fériés pour les horaires.
- Extension de la prime d'ancienneté à tous les salariés.
- Dès qu'un accord serait réalisé sur un ou plusieurs points ci-dessus, ceux-ci seraient immédiatement mis en application dans les entreprises, ensuite la discussion se poursuivrait notamment quant à la détermination des barèmes minima garantis par catégories.

Après une suspension de séance demandée, la délégation patronale a refusé toute discussion sur les demandes ci-dessus (à part le principe de la prime de vacances), mettant comme condition impérative à la prise en considération de cette prime, l'acceptation officielle par les syndicats du barème des salaires fixé unilatéralement par le groupement patronal en septembre 1951.

Après échange de vues et d'arguments il fut demandé aux délégations syndicales de salariés de décider si, en définitive, elles accepteraient les conditions patronales auquel cas la prime de vacances serait discutée le lendemain 7 juillet (sans d'ailleurs qu'une indication quelconque ait pu être obtenue concernant cette prime).

A l'unanimité, les Organisations salariales présentes réaffirment leur désir de continuer de façon paritaire et non unilatérale la discussion et maintiennent leur déclaration du début de l'après-midi.

La délégation patronale se retira alors et interrompit ainsi les pourparlers.

La responsabilité de l'échec des négociations ne saurait être discutée. Les employeurs avaient-ils vraiment la volonté d'aboutir ? On peut se le demander, car la forme d'ultimatum exprimant leurs exigences était le moyen sûr de provoquer la rupture.

Devant une telle disposition d'esprit, peut-on conserver un semblant d'illusion quant aux discussions, actuellement interrompues, relatives aux accords particuliers nous concernant ?

Et que penser de la déclaration du Président du C.N.P.F., parue dans la presse du 10 juillet, dans laquelle M. Georges Villiers disait : « Il n'a pas été d'autre part, dans notre esprit, de considérer que la poursuite des discussions sur les autres problèmes (autres que salaires) impliquait un accord tacite de nos interlocuteurs sur les questions salariales et autres. »

Cela ne constitue-t-il pas un déaveu de l'attitude de la délégation patronale du Groupe de la Métallurgie parisienne lors de la journée du 6 juillet ?

Malgré tout, nous sommes toujours prêts, quant à nous, à reprendre la discussion pour l'élaboration d'une véritable Convention collective paritaire. Gardons confiance.

G. CIBIEL

EN PAGE 8 :

Le nouveau barème
des salaires de
L'EDITION

DEUX CONVENTIONS COLLECTIVES NATIONALES VIENNENT D'ETRE SIGNÉES POUR LES CADRES dans le Papier-Carton

DISTRIBUTION ET TRANSFORMATION

La Convention collective applicable aux cadres de la « distribution et de la « transformation » du Papier-Carton a été signée le 1^{er} juin, avec effet du 1^{er} avril 1953.

Elle est la troisième que nous obtenons dans cette branche d'activité, d'ailleurs semblable aux précédentes, valables celles-là pour la « production » de la pâte à papier et la « fabrication » des enveloppes, papier à lettres, etc.

Il semblerait qu'une seule Convention eût suffi, mais étant donné le caractère particulier de chaque activité, il a été préférable de les doter chacune de leur propre Convention.

Nous ne détaillerons pas le contenu de ce document, l'ayant déjà analysé quand nous l'avons annoncé pour la « production » et le papier à lettres. Signalons toutefois pour qu'il n'y ait pas de confusion dans les expressions « distribution », « transformation », que cette Convention s'applique aux industries et commerces ci-après énumérés :

- commerce de papiers d'écriture et d'impression de papiers minces et spéciaux,
- d'emballages en papier ou carton, du carton,
- fabrication de papier gommé : papier gommé en continu, papier gommé en feuilles,
- fabrication de sacs en papier à grande contenance pour l'emballage du ciment, des engrâs, du charbon de bois,
- fabrication de papier couché, de papier de fantaisie, bristol, cartes couchées, collées,
- de papier héliographique,
- de papier calque préparé.

- de nappes et de serviettes en papier et d'emballages pour fruits,
- de papier hygiénique,
- de bobines pour machines comptables et mécanographiques,
- de filtres en papier,
- de papier dentelle, de caissettes plissées en papier,
- de papiers armés translucides,
- d'articles taçonnés à base d'ouate de cellulose,
- fabrication de papier crêpé,
- de papier d'emballage imprégné, papier goudronné, papier paraffine et similaire,
- fabrication de sacs petits et moyens en papier, de cornets, etc.
- fabrication de papier et carton ondulé, de carton compact,
- de caisses et boîtes en carton ondulé (lorsque cette fabrication est intégrée à une fabrique de carton ondulé).

**

Cette Convention est actuellement à l'impression. Dès sa parution, nous la ferons tenir à nos collègues intéressés.

PAPIER-CARTON

Les discussions pour les conventions collectives intéressent les catégories de personnel de la « production » autres que les cadres, se poursuivent. Au cours de ces réunions paritaires la question salaires a été agitée par le représentant des salariés. Bien qu'il existe un accord compréhension une clause de révision en fonction de la variation des indices. Les porte-parole de la partie patronale, forte de cette clause de variation, avaient refusé la demande présentée par les salariés. Par la suite revenant sur leur décision ils ont accordé unilatéralement, suivant certaines modalités, aux ouvriers, employés, techniciens et agents de main-

œuvre, et de la « fixation des classifications et salaires » au plan national.

Nous nous en réjouissons, car elle apporte à nos collègues certaines garanties appréciables.

Conclue entre la Confédération nationale des Industries et des Commerces en gros des vins, cidres, sirops, spiritueux et liqueurs de France,

d'une part,

Et la Fédération des Cadres de la C.F.T.C. et la Fédération de l'Alimentation C.G.C. ;

d'autre part,

elle est la première obtenue pour les cadres de l'Alimentation.

Elle prend effet du 10 juillet 1953.

La place nous manque dans ce numéro de « Cadres et Profession » pour nous étendre longuement sur le contenu de ce document, nous y reviendrons dans le prochain numéro.

Indiquons toutefois, qu'elle est composée des mêmes clauses que les Conventions d'autres industries que nous avons déjà analysées dans ces pages : lettres d'engagement ; congés de maladie ; indemnité de licenciement, etc.

Il est deux points de cette Convention qui nous ont opposés à la délégation patronale et pour lesquels nous n'avons pu obtenir ce que nous désirions. Il s'agit des « vacances annuelles » et de la « fixation des clas-

sifications et salaires » au plan national.

La place qui s'applique à ce coefficient 100 a été fixé à 33.000 francs.

C'est en partant de ce coefficient 100 et de ce salaire que se déterminent la hiérarchie et les salaires, régionalement ou localement, comme le prévoit la Convention.

A la suite de ces deux questions nous devons reconnaître que les travaux de la Commission paritaire se sont déroulés dans une atmosphère de compréhension mutuelle, la délégation patronale admettant le bien-fondé de la plupart de nos désiderata leur a donné suite.

Le désir d'aboutir à une Convention et la bonne volonté de chacun ont considérablement facilité les travaux de la Commission et ont permis la mise au point du texte dans un délai assez rapide.

De cela aussi nous nous félicitons.

F. G.

DANS CADRES ET PROFESSION de septembre nous documenterons nos lecteurs

- les travaux en cours de la Commission paritaire du pétrole,
- nos interventions auprès du patronat de la charcuterie industrielle et de la meunerie pour l'obtention de Conventions collectives,
- la réalisation récente de régime de retraites dans les arts graphiques et l'édition.

Vers un Syndicalisme constructif : PROTOCOLE D'ACCORD DANS LE TEXTILE

(Suite de la première page)

Ils ont donc conclu ce Protocole qui marque une orientation nouvelle de l'action syndicale, action dont le caractère constructif n'échappe à personne. Il comporte, en particulier, une définition de la libre entreprise nettement dissociée du libéralisme, subordonnant son activité à des fins sociales, position hardie et pleine de promesses dans laquelle les travailleurs auront un rôle important à jouer.

Ainsi se déroulera, dans les mois à venir, une expérience professionnelle et syndicale qui sera riche d'enseignements de toutes sortes. Cette expérience est très controversée par une partie importante du monde patronal et

il a fallu aux négociateurs patronaux une certaine audace pour prendre de telles positions qui associent les Organisations syndicales à l'Organisation professionnelle. Des difficultés peuvent naître aussi de la part des syndicalistes attachés aux formules traditionnelles d'action. Mais l'échec d'une telle expérience fournirait alors la preuve que le Syndicalisme n'est pas encore en mesure d'assumer pleinement ses responsabilités dans une gestion professionnelle paritaire qu'il réclame cependant à cor et à cri.

La Fédération des Ingénieurs et Cadres continuera, quant à elle, à apporter son concours à tous nos amis et travailleurs des industries du Textile.

D'ACCORD

INTERVENU LE 9 JUIN 1953

Entre :

- Les Fédérations Textiles C.F.T.C. (Ouvriers, Employés, Cadres).
- La Fédération F.O. des Textiles de France et d'Outre-Mer.
- La Fédération Nationale des Syndicats de Cadres, de Maîtrise et de Techniciens du Textile.

D'une part,

- L'Union des Industries Textiles (Bonnetière exceptée).

D'autre part.

Les Organisations syndicales d'employeurs et de salariés de l'Industrie Textile constatent que les graves difficultés dont souffre actuellement l'économie française et qui se caractérisent par la coexistence d'une surproduction et d'une sous-consommation tiennent avant tout à l'absence d'une politique économique d'ensemble.

Chaque jour qui passe accroît ces difficultés, engendre un malaise social et aliené, qu'on le veuille ou non, l'indépendance économique et politique du pays.

C'est pourquoi les représentants soussignés des Organisations syndicales d'employeurs et de salariés de l'Industrie Textile, conscients de leur responsabilité à l'égard des intérêts généraux de leur industrie et de la Nation, prennent, devant l'opinion publique, l'initiative d'aborder de front et en toute franchise, les problèmes essentiels dont la solution doit assu-

re que cet effort soit réellement fait.

Les membres de la profession textile, employeurs et salariés, déclarent vouloir entreprendre en commun cet effort dans le respect de leurs droits individuels et de leurs libertés, étant bien précisé qu'ils entendent que la libre entreprise doit :

— Être au service de la communauté, trouver sa raison d'être dans cet esprit de service et poursuivre ainsi, à travers ses fonctions économiques, une finalité.

— Être impliquée, sur le plan économique et social, une information réciproque et sincère des salariés et

employeurs et des salariés, tant à l'échelon de l'entreprise qu'à l'échelon professionnel, local, régional ou national, ainsi qu'une participation effective des salariés aux organismes d'études s'inscrivant dans la nouvelle orientation de la profession.

Compte tenu des principes directeurs qui viennent d'être exposés et des nécessités particulières de l'Industrie Textile les membres de cette profession déclinent de mettre immédiatement à l'étude, indépendamment des questions techniques qui pourraient éventuellement être étudiées dans le cadre de certaines branches de production.

1^o UN PROGRAMME DE RENOVATION ECONOMIQUE ET DE REFORME FISCALE

a) Un programme de rénovation économique qui, indépendamment des mesures d'ordre général, doit avoir, dans le cadre particulier de l'Industrie Textile, les principaux objectifs immédiats ci-après :

— L'abaissement des prix de revient de l'Industrie Textile par une action exercée dans tous les domaines — autres que le niveau des salaires — et la répercussion de cet abaissement des prix industriels au niveau de la consommation.

— L'extension des débouchés dans la Métropole, dans les pays de l'Union Française et sur les marchés étrangers ;

— La modernisation des entreprises et, à cet effet, une politique de crédit appropriée aux industries de transformation, ainsi que la suppression des droits de douane à l'importation sur le matériel étranger n'ayant pas d'équivalent en France ;

— Le libre accès aux matières premières sur les marchés internationaux ;

— La régularisation du rythme des commandes administratives.

b) Un programme de réforme fiscale qui, tenant compte des possibilités contributives du pays, ne provoque pas, comme le fait le système actuel, la stérilisation de l'épargne ou le maintien des capitaux en dehors de la production française. La renaissance de l'épargne et l'investissement des capitaux sur le marché national sont, en effet, des conditions nécessaires à toute reprise économique.

Cet investissement ne saurait être obtenu qu'à la faveur d'une réforme fiscale assurant une meilleure justice sociale et permettant une lutte efficace contre les fraudes par une réforme réaliste de certains impôts, dont la base actuelle a conduit à des

conséquences anti-économiques et à de graves iniquités, en pesant d'un poids particulièrement lourd sur les salariés.

2^o UN PROGRAMME SOCIAL

Intimement lié au redressement et à l'expansion de l'Industrie Textile, programme ayant notamment pour but :

— De tendre au plein emploi de la main-d'œuvre en assurant, avec l'aide de la profession, le reclassement dans le cadre d'une politique de reconversion et d'aménagement du territoire ;

— D'accroître le niveau de vie des travailleurs dans le cadre des résultats obtenus par cette politique d'ensemble ;

— De faire effectivement bénéficier les travailleurs des résultats de l'amélioration de la productivité ;

— De développer l'orientation et la formation professionnelle ;

— D'améliorer la situation des vieux travailleurs dans le cadre de l'industrie textile tout en poursuivant d'un commun accord une réforme de la Sécurité sociale, non pour réduire les avantages, mais, au contraire, pour en obtenir un meilleur rendement.

Conscients que le progrès social est conditionné par l'amélioration de la situation économique, les membres de la profession déclinent de réaliser ce programme social au fur et à mesure de cette amélioration en commençant par la mise en place d'un complément de retraite pour les vieux travailleurs.

Ils déclinent, en outre, d'aborder l'étude de chacune des questions faisant l'objet de ce programme et, notamment les problèmes posés par la situation des chômeurs.

A propos de la FORMATION DES CADRES

Dans une intervention très remarquée à la tribune du Congrès fédéral, l'ofani a évoqué l'urgence de donner aux futurs cadres et ingénieurs, non seulement une instruction technique, mais une solide formation psychologique qui tienne compte du rôle social que ces cadres et ingénieurs sont appelés à jouer dans les entreprises. Cette préoccupation est nôtre de longue date et elle est commune à de nombreuses personnes qui ont une pratique éprouvée de la réalité industrielle. Il nous apparaît intéressant par exemple de citer quelques lignes d'un article qu'il serait bon de lire en extenso. Cet article reproduit les termes d'une conférence prononcée au C. N. O. F. le 26 mars 1953, par M. Marcel DEMONQUE, directeur général de la S. A. des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil. (1)

Il y a en France une stratification des classes ; nous l'avons héritée du Moyen Age et la Révolution de 1789 n'a rien changé, sauf, peut-être, les références de stratification. Nous classons maintenant les gens en raison des diplômes acquis. La défense vigilante de la valeur du diplôme est le grand souci des techniciens et des technocrates français. Or, le diplôme est acquis une fois pour toutes, généralement entre dix-huit et vingt ans, à la suite d'un jeu difficile que l'on appelle concours et qui classe les hommes suivant leur intelligence spéculative et la solidité de leur mémoire. Dispersion dans la vie industrielle, ces hommes se voient imposer des tâches où il faut beaucoup plus de bon sens, de caractère de solidité morale, de jugement sain, de psychologie, d'autorité et d'équilibre que d'intelligence spéculative. Peu importe, le classement suivant la norme intelligence est fait une fois pour toutes et l'orthodoxie risque d'être outragée chaque fois qu'un chef d'entreprise non conformiste modifiera le classement en cours de route.

Ceci pour les cadres, qui sont dans la Nation une infime minorité.

Tout le reste, la grande masse, est en principe — mais rarement en fait — allée à l'école primaire jusqu'à quatorze ans ; s'est ensuite entassée dans nos usines où elle est révolutionnaire par destination.

De cet état révolutionnaire, les philosophes ont fait une abstraction, une idée-force et il ne manque pas d'apôtres généreux pour en faire une vocation providentielle et pour soutenir que s'extraire de cet état, c'est trahir la vocation et la Providence. Et comme la seule manière de s'extraire de cet état c'est d'accéder au rang de cadre — subalterne ou supérieur — le contremaître issu de la promotion ouvrière, et à plus forte raison le rarissime ingénieur

issu de la promotion ouvrière, est réputé désavantagé par les tenants de la cause sainte et éternelle du prolétariat.

Entre la masse ouvrière et les cadres de toute nature, il y a donc cassure solution de continuité. Pour que la cassure soit moins à vif, il faut avoir le courage de violenter les apôtres généreux ; il faut faire tout de même des cadres à partir de la masse ouvrière. Mais il faut donner à ces cadres un sens très averti de la difficulté de leur mission et ne pas couper leurs racines qui doivent rester adhérentes à la masse.

Voici n'est-il pas vrai un excellent diagnostic. Le mal est évident. Est-il sans remède ? M. Marcel DEMONQUE, imaginatif et réalisateur propose à la méditation de ses auditeurs l'exemple de l'entreprise qu'il dirige. Rendons-lui la parole.

La Société des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil possède neuf usines en France métropolitaine : elle y emploie environ 2.000 ouvriers. A travers ses filiales, elle contrôle douze autres usines dont six sont en Afrique du Nord.

L'ensemble représente en cadres supérieurs un peu plus d'une centaine d'ingénieurs lesquels sont recrutés, pour la plupart, par la maison mère suivant les normes habituels : Polytechniciens, Centraux, Mineurs, Arts et Métiers, Ecoles d'électricité, etc.

Il a commencé par me paraître utile, chaque fois que nous engageions un nouvel ingénieur, de le déclasser de sa formation scolaire et de son intelligence spéculative et de lui donner un apprentissage sur le tas, apprentissage non pas improvisé — comme on l'avait fait jusqu'alors en l'incorporant à son rang d'ingé-

nier dans une de nos usines dès son engagement — mais apprentissage réglementé, dosé, lui permettant de connaître dans tous ses détails la vie technique de notre industrie, ses manifestations quotidiennes et surtout ses rapports avec la vie des hommes qui peuplent l'usine.

Pour faire cet apprentissage, il fallait un centre d'apprentissage, et j'ai choisi notre usine de Contes-les-Pins qui est située dans les Alpes-Maritimes, à 17 kilomètres au nord de Nice, dans un site charmant de la vallée du Paillon.

En 1949, sept ingénieurs nouvellement engagés ont été envoyés en stage à l'usine de Contes. Dans le courant de cette même année 1949, il m'est apparu qu'il y avait lieu d'élargir l'expérience commençante : de l'élargir d'abord à tous les nouveaux cadres administratifs et commerciaux engagés par la Société.

Faire vivre à de jeunes docteurs ou licenciés en droit, à des élèves des Sciences politiques ou des H. E. C., la vie d'une usine, c'était peut-être, pensez-vous, une délectation vicieuse de non-conformiste.

Je l'ai pourtant voulu ainsi afin que tous ceux qui auraient, un jour ou l'autre une part des responsabilités de notre maison connaissent les racines techniques et humaines de son existence ; qu'ils les connaissent autrement que par une appréhension intellectuelle et imaginative lointaine, mais par un contact direct, vivant, prolongé et profond.

Et c'est précisément à cette fin que l'Ecole des cadres de Contes impose à tous ses stagiaires, ingénieurs, docteurs en droit Sciences politiques, H. E. C., de mener pendant un certain nombre de mois, la vie d'ouvrier.

Cette Ecole est un internat communautaire. C'est peut-être là toute son originalité. Tous les élèves, ingénieurs, cadres administratifs, cadres commerciaux, ouvriers, apprentis contremaîtres vivent en communauté. Rien ne les distingue tout au long de leurs journées. Ils font leur poste d'ouvrier intégré séparément aux diverses équipes de l'usine. Pendant la durée de leur stage, ils doivent en principe passer par tous les postes et appartenir successivement à toutes les équipes de fabrication. Hors de leur travail, ils vivent en commun, habitent une maison commune, prennent en commun leurs repas, qui sont financés par un budget commun alimenté et géré par eux.

Suit un exposé détaillé des tenants et aboutissants de cette vie en commun, que faute de place nous ne pouvons reproduire. Mentionnons simplement les conclusions du conférencier.

Faire des hommes et non des mandarins, décompartiment et déstabiliser la France, ce ne sont pas des conditions suffisantes à tout relèvement, mais je pense que ce sont des conditions nécessaires. Ce qui me renforce dans ces pensées, auxquelles je donne volontairement une forme très générale, bien qu'elles aient une résonance précise et pratique dans mon esprit, c'est que nous sommes de plus en plus nombreux à les remuer et à les dire...

(1) Le texte de cette conférence a paru en extenso dans le bulletin du C. N. O. F., juin 1953, pages 3 à 15.

NOTRE CARNET

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance :

De Jeanne, 5^e enfant de notre ami DEFFINIS, président du Syndicat des Ingénieurs des Mines de Potasse (Haut-Rhin).

Et d'Elisabeth, 3^e enfant de notre ami FALAISE, du Syndicat de la Région parisienne, représentant de la C. F. T. C. au Centre Technique de la Fonderie.

Nos compliments aux heureux parents, et tous nos vœux pour les jeunes bébés.

TOILES A DRAPS
Les plus belles et les meilleures qualités.
Prix très réduits à nos adhérents.
Echantillons franco sur demande.
LANDIER, toilier, Yssingeaux (Haute-Loire)

La recherche scientifique

(Suite de la première page)

Elle s'oppose à la non sagesse moderne qui vise à satisfaire les désirs, voire à les provoquer. Le caractère contemplatif de l'idéal grec tient à la structure de la société, société aristocratique et à celle de l'économie, économie esclavagiste.

C'est l'existence d'esclaves suffisant largement aux travaux manuels qui ne laissait pas à l'élite intellectuelle l'occasion de se poser des problèmes dont la solution aurait eu pour effet de tendre à l'abolition de l'esclavage. La notion sociale d'un discrédit s'attachant aux travaux manuels qui se traduit jusque dans le vocabulaire — le même mot grec désigne artisan et méprisable — rend tout développement de la technique impossible. Le savant méprise de lui-même ce qui s'applique à la vie matérielle. Archimède méprise comme viles choses militaires ses travaux de mécanique. Et peut-on dire que cet état d'esprit ait complètement disparu dans notre civilisation technique quand on voit ce savant contemporain, célèbre par sa théorie des électrons et celle de la contraction relativiste qui porte son nom, se refuser à faire la moindre communication sur l'œuvre pratique qu'il accomplit dans son pays en organisant l'assèchement des terres conquises sur la mer.

Sans doute les choses ont bien changé. L'évolution de la société vers une distribution plus générale des biens lie l'avenir du progrès économique à celui de la science. La recherche apparaît d'autant plus nécessaire qu'elle est utile et qu'elle paie.

En témoignage, nous rapporterons cette anecdote significative, que le professeur Edmond BAUER a bien voulu nous raconter. La maison PHILIPS avait pensé, qu'étant donné son standing, la création de laboratoires de recherche lui ferait une excellente publicité. Dans cet esprit, elle appela de purs savants, notamment le physicien HERTZ, prix Nobel, leur demandant de « s'amuser comme ils l'entendaient » autour des problèmes se rattachant à l'activité de la maison. Longtemps, cette forme de publicité fut un luxe fort onéreux. Quinze années passèrent et la société dut alors reconnaître que, de tous ses services, le service de recherche avait eu le meilleur rendement financier.

Et M. le professeur DUPOUY nous signalait que l'on peut lire dans le dernier rapport du conseil d'administration de la Société DUPONT DE NEMOURS, que cette société qui prend actuellement un brevet par jour, escompte qu'en 1970, 60 % de son chiffre d'affaires sera représenté par des produits actuellement inconnus ou à peine élaborés (1).

La société moderne, qui se montre si avide des productions nouvelles de la technique, se doit de faire les frais de la recherche.

(1) On signalera que l'industrie chimique américaine consacre à la recherche 2,8 % de son chiffre d'affaires.

ACCORD DE SALAIRES DANS L'ÉDITION

L'ensemble des organisations d'employés et de cadres avait demandé aux éditeurs une revalorisation des salaires minima au mois de décembre 1952. A ce moment, il fut impossible d'obtenir satisfaction et les éditeurs se contentèrent de diffuser une « recommandation » à leurs adhérents.

Au cours du mois de juin, le même problème était soulevé par tous les syndicats qui demandaient :

Un minimum de 25.000 fr. ;
Une majoration de 15 % des minima.

Au cours de deux commissions paritaires, le 7 et le 9 juillet, la discussion de ces revendications eut lieu au Cercle de la librairie.

L'accord réalisé prend effet au 1^{er} juillet. Il comporte :

1^o La garantie, après trois mois de présence, d'un minimum de salaire de 24.000 fr. (devant exclure la majoration d'ancienneté) ;

Note relative à la vacance de l'emploi d'adjoint au directeur de l'Institut National de Sécurité

L'emploi d'Adjoint au Directeur de l'Institut national de Sécurité pour la Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles est actuellement vacant.

Les lettres de candidature à cet emploi devront être adressées, avant le 15 septembre 1953, au Président de l'Institut national de Sécurité, 9, avenue Montaigne, Paris (8^e). Les candidats joindront obligatoirement à cette lettre un bulletin de naissance et une notice individuelle exposant notamment leur situation de famille, leurs antécédents professionnels, et mentionnant leurs titres et diplômes. L'Institut se réserve de demander des renseignements ou indications complémentaires.

Les candidatures seront soumises au Conseil d'administration de l'Institut qui a qualité pour procéder à la nomination de l'Adjoint au Directeur. Toutefois, cette nomination est soumise à l'agrément du Ministre du Travail et de la Sécurité sociale (article 9, dernier alinéa des statuts).

Le candidat désigné sera soumis à un stage probatoire d'une durée de six mois au cours duquel l'engagement pourra être résilié sans préavis par la volonté d'une seule des parties. A l'expiration de ce stage, le Conseil d'administration sera appelé à se prononcer sur la titularisation de l'intéressé.

Pendant la durée du stage, le candidat désigné recevra un traitement mensuel correspondant au coefficient 550 de la Convention collective de travail du personnel des organismes de Sécurité sociale (traitement brut mensuel : 74.541 francs). En cas de titularisation, ce traitement sera porté à 79.918 francs et l'intéressé bénéficiera des stipulations de la convention collective de travail susvisée. Toutefois, le Conseil d'administration se réserve d'examiner l'éventualité, dans les six mois qui suivront la titularisation, de porter le traitement au coefficient 600 (soit traitement brut mensuel de 85.517 francs).

L'adjoint au directeur seconde et supplée éventuellement celui-ci dans toutes les tâches dévolues à la Direction.

Nos collègues intéressés par cette offre peuvent nous demander tous renseignements complémentaires.

2^o La majoration de 10 % des minima applicables depuis septembre 1951.

Cet accord, bien qu'il ne corresponde pas entièrement à nos demandes, représente indéniablement une amélioration sérieuse de la situation antérieure, notamment en ce qui concerne le minimum garanti sur lequel la C. F. T. C. a particulièrement insisté.

Ch. G.

BAREME MINIMUM DES APPOINTEMENTS DES CADRES

(40 heures)

Applicable au 1^{er} juillet 1953
d'après le tableau de classification
du 1^{er} février 1946

(Ce barème annule et remplace celui applicable au 1^{er} septembre 1951.)

Coefficients	Appointements minima
192	31.551
204	33.337
222	36.014
240	38.693
264	42.262
280	44.544
294	46.861
300	47.850
325	51.838
350	55.825
375	59.813
400	63.800
425	67.788
475	75.763
500	79.750
525	83.738
550	87.725

ANCIENNÉTÉ

L'ancienneté qui s'applique aux trois premières catégories de la classification du 1^{er} février 1946 (jusqu'au coefficient 525 inclus) est à calculer sur les appointements minima ci-dessus.

Nos Petites Annonces

Demandes d'emplois

1703. — Dame secrétaire d'une association d'ingénieurs catholiques, cherchant place de secrétariat, comptabilité, pour le matin seulement.

1704. — H. 33 ans diplômé Institut enseignement commercial, capac, en droit. Bonne réf. comptabilité indus. dans grosse entreprise. Assumant fonctions administratives, comptables et de contrôle, liaisons avec clients et fournisseurs. Recherche poste en rapport.

1705. — Jeune fille 17 ans, venant d'obtenir diplôme aide-chimiste, recherche emploi dans industrie avec, s'il y a lieu stage préliminaire.

Offre d'emploi

1724. — Possibilité excellente situation Région Est, pour professionnelles de l'assurance particulièrement qualifiées qui n'auraient pas actuellement dans leur région une situation correspondant à leurs possibilités. Ecrire au journal qui transmettra

Rédaction - Administration
26, RUE MONTHOLON
— PARIS (IX^e) —
Téléph. : TRU. 91-03
C. C. Paris 4169-19

CEMEAUX - PUBLICITE
27, avenue Trudaine - Paris (IX^e)
Tél. : TRU. 47-63
Le numéro : 20 francs
Abonnement : 200 francs par an

Le gérant : A. BAPAUME

Imprimerie spéciale
de « Cadres et Profession »
5, rue du Cornet, Le Mans - 29.263
Exécuté par des Ouvriers syndiqués

Pour vos lectures de Vacances :
COMMANDÉZ VOS LIVRES
à LA LIBRAIRIE CONFÉDÉRALE
26, rue Montholon, PARIS (IX^e)